

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Informations
pratiques

Brèves militaires

Bibliographie

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Et si la France se réveillait ..

Point de situation sur LOUVOIS et SOURCE-SOL

L'enjeu de la LPM 2018/2025 pour les RH du SS



<http://www.bulletinanocr.com>

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.
(Art. 1er de la loi portant sur le statut des militaires.)

Le mot du Président



Mes chers camarades

Un événement spectaculaire, brutal a frappé de façon très inattendue le cœur et l'esprit des français et de nombreux étrangers. Dépassant le champ du culturel l'incendie de Notre-Dame de Paris a fait ressentir à l'évidence une capacité et un besoin vital de rassemblement particulièrement surprenants et bienvenus en ces temps de contestation désordonnée de l'ordre établi.

En cette mi-avril la pression d'une partie de nos concitoyens, soutenus par une moitié des français environ selon des sondages, se manifeste encore dans les rues du pays. Le gouvernement a lancé une opération d'écoute et de recueil de doléances. Le déroulement de ces manifestations a connu, lui aussi, son lot de polémiques : certains s'insurgent à juste titre contre de multiples actes de violences incontrôlés et d'autres contre, parfois, des brutalités dans le maintien de l'ordre public. Chacun peut avoir une idée différente sur tout cela, il n'en est pas moins vrai que beaucoup de choses peuvent changer à l'issue du traitement politique de ces événements dont on ne peut dire quelle sera l'issue.

Le rôle de ce bulletin est d'informer et de pousser à réfléchir grâce à ses articles afin d'aider chacun d'entre vous à se faire une opinion sur les problèmes abordés. L'idéal, bien sûr, est de vous soumettre des écrits reflétant sans trop d'angélisme un éventail de positions assez large mais permettant parfois de se remettre en question. Ce n'est pas toujours possible car le vivier de nos auteurs n'est pas d'une richesse suffisante pour atteindre cet objectif. Certains d'entre vous s'en sont émus, reflétant une saine diversité d'opinions, c'est pourquoi nous demandons à ceux qui en ont le désir et la capacité de nous proposer leur contribution afin de participer de façon équilibrée à votre information dans ces instants difficiles.

L'intensité des changements en cours trouble beaucoup d'entre vous, nous faisons de notre mieux pour vous aider à vous retrouver dans ce maquis de mesures envisagées, de ballons d'essai et de valse-hésitation comme dans le projet de refonte du régime de retraite qui semble avoir bien du mal à émerger.

Lundi dernier nous étions nombreux sur le pont Alexandre III pour rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle du Médecin capitaine Laycuras mort au Mali au sein de l'opération Barkhane. De façon inexplicable, car semblable à celui d'autres combattants ayant péri au combat, son décès nous touche tout particulièrement ; en effet s'il était un soldat de la paix c'est bien ce jeune médecin courageux disparu au moment où notre service de santé militaire connaît de grandes difficultés.

Puisse cet exemple inspirer une politique indispensable de soutien fort dans ce domaine.

Bon courage à tous dans ces temps difficiles, continuons à nous engager et à nous entraider afin d'être plus forts et plus efficaces.

Très amicalement,

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Pour toute insertion dans le bulletin adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Méto : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Jean-Paul Ameihaud, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Mai 2019

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 6833

Tarifs cotisation et abonnement : Page 8

SOMMAIRE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2019

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

ET SI LA FRANCE SE RÉVEILLAIT ?

LA GUERRE, UNE CHOSE TROP SÉRIEUSE..

POINT DE SITUATION SUR LOUVOIS ET SOUCE-SOLDE

LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

L'ENJEU DE LA LPM 2018/2025 POUR LES RESSOURCES

HUMAINES DU SSA

DOSSIERS D'INTÉRÊT

ANALYSE CRITIQUE DU TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND

LE DISCOURS DE HARVARD, 8 JUIN 1978

L'ONU FACE À LA MENACE DES ADM (2^{ÈME} PARTIE)

LES INNOVATIONS MÉDICALES PENDANT LA 1^{ÈRE} GM

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES SOCIALES

VIE DE L'ASSOCIATION

GROUPEMENT

NÉCROLOGIE

LEGS

ET SI LA FRANCE SE RÉVEILLAIT...

Par le Général (2s) Daniel Valéry



Un état des lieux :

Beaucoup de nos concitoyens ne se sentent pas à l'aise dans une société dominée par la finance, déshumanisée par le triomphe du matérialisme, de l'individualisme et de l'intelligence artificielle et privée d'un projet national suscitant l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble de ses habitants dans la construction de la France de demain.

La France aujourd'hui pèse relativement peu sur la scène internationale, même si elle parle beaucoup. En fait, elle a perdu la vision globale et s'est surtout contentée de l'immédiateté, limitant son action souvent fort pertinente à l'horizon du court terme. Or, on ne peut assurer dans la durée la sécurité et la défense de la Nation qu'avec une approche prospective et une politique de défense fondée sur une bonne perception de l'évolution envisageable du contexte géopolitique et sur la prise en compte des conflits prévisibles.

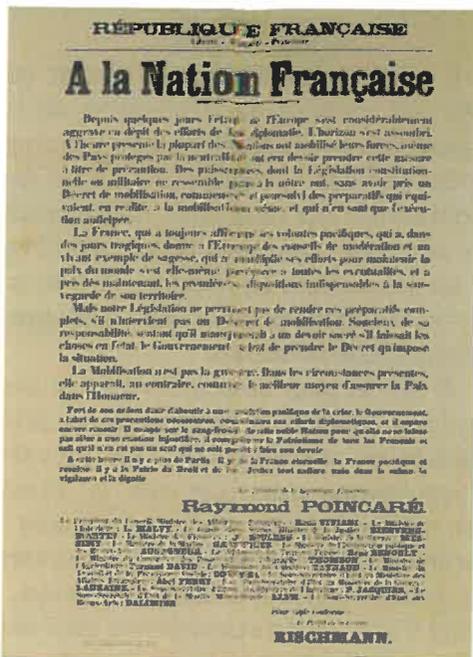
Dans cette perspective, le pouvoir politique a la charge de définir le cap à moyen terme du rôle que notre pays entend jouer sur la scène internationale ; cet objectif doit être au cœur des programmes des candidats à l'élection présidentielle avant les objectifs de court terme tels que l'inversion de la courbe du chômage ou l'obtention d'un certain niveau de croissance. Or, la funeste suppression du septennat a rendu particulièrement difficile la satisfaction de cette exigence.

Une politique de défense ne peut se bâtir que sur une vision prospective, d'où la succession

de plans en long terme 2008, 2013, 2017 (revue stratégique), et leur traduction en mesures concrètes. Or, on constate la grande difficulté à opérer cette traduction. Ainsi, les Livres blancs de 2008 et 2013 avaient retenu le terrorisme comme la menace la plus probable, ce qui n'avait pas infléchi la position des responsables politiques et militaires selon laquelle l'armée n'avait rien à faire sur le territoire national, jusqu'à ce qu'ils soient démentis par la mise en place effective de l'opération Sentinelle. La Revue stratégique de 2017 annonce un virage majeur sur la nature et la dureté des conflits à venir et appelle à une remontée substantielle des capacités opérationnelles des armées et à l'atteinte d'une autonomie stratégique significative dont la prise en compte se fait attendre comme en témoigne l'excellent article du Général Chef d'état-major des armées (dans Le Monde du 8 septembre 2018) qui estime, au lendemain de la loi de programmation, que « Nous resterons une armée de temps de paix », ce qui est à l'opposé des conclusions de la Revue stratégique. Nous attendons les suites qui seront apportées à la pertinente et inquiétante analyse du Chef d'état-major

L'affaiblissement de la politique de défense constitue un handicap majeur pour notre pays. Il découle de positionnements politiques caractérisés au fil du temps par la primauté accordée aux « dividendes de la paix », puis une confiance excessive dans le soft power et, à partir de 1990, la dégradation continue des moyens de la défense dans un climat marqué par le choix de limiter l'investissement défense aux exigences du court terme, par l'importance des soucis d'administration et d'activité industrielle qui ont conduit à écarteler les militaires de postes majeurs de décision et, in fine, par la réduction de notre politique de défense à une navigation à vue sans cap.

Peut-on rester passif devant les risques majeurs auxquels notre pays pourra se trouver confronté dans un climat de tension internationale qui ne cesse de se dégrader ?



Peut-on réagir et comment ?

La France peut-elle retrouver une place dans le concert des nations qui pourrait concourir à la sauvegarde de sa sécurité et à sa politique de défense ?

Si l'on dépasse le défaitisme ambiant en privilégiant une approche constructive, on constate que notre pays dispose d'atouts assez exceptionnels :

- L'histoire de notre Nation
- Les intérêts français dans le monde, territoires ultramarins et zones de souveraineté maritime,
- Les liens privilégiés entretenus avec beaucoup de pays dans le monde,
- Le siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU,
- Une industrie de défense exportatrice
- La possession d'une force nucléaire indépendante,
- Des forces militaires d'un niveau significatif,
- La pratique d'engagements opérationnels sur théâtres extérieurs fréquents et d'excellente qualité.

Ce socle d'atouts, que peu de pays possèdent en dehors des superpuissances, donne à la France, non seulement la possibilité de réagir, mais lui fait obligation de s'engager à jouer un rôle croissant dans le monde.

Cette exigence conduit à retenir trois types d'action :

1/ L'atteinte d'un niveau de **puissance militaire de notre Nation** crédible et considéré comme tel, disposant d'une autonomie stratégique de décision et d'action, la rendant apte à un engagement de théâtre sur une certaine durée et donnant le statut d'interlocuteur fiable des grandes puissances militaires.

Cet objectif relativement ambitieux n'est pas hors de portée puisqu'il correspond aux conclusions de la Revue Stratégique qui appelle à une remontée en puissance significative de nos moyens opérationnels, capacités de manœuvre, puissance de feu et à l'atteinte d'une autonomie stratégique crédible.

2/ L'engagement de la France, disposant de moyens militaires importants (nucléaire et classiques), comme leader de la construction d'une **puissance militaire collective**, avec les pays européens qui le souhaitent et dont les forces armées pourraient être en mesure de participer à une éventuelle coalition avec notre pays.

Une telle puissance échappe à l'Union européenne mais peut bénéficier de son soutien, comme ce fut le cas lorsque l'UE a adopté le concept de coopération structurée permanente permettant l'éclosion d'une puissance collective.

3/ Le développement de **partenariats stratégiques** avec un maximum de Nations dans les domaines les plus divers : défense, politique étrangère, économie, culture, droits de l'homme, francophonie,... développant l'influence internationale de notre pays.





Les axes d'efforts ainsi définis sont de nature à garantir notre sécurité, à bâtir une défense solide du pays et aussi de l'Europe, à assurer notre participation au développement dans le monde de la paix et des ambitions de la communauté internationale, à contribuer à la diffusion des valeurs humanistes dont notre pays est traditionnellement porteur. Ils sont de nature à susciter l'adhésion de nos concitoyens et à leur rendre la fierté d'être français.

Les problèmes à résoudre :

Pour s'inscrire dans cette perspective, il faut remédier à un certain nombre de lacunes et surmonter divers obstacles, l'ensemble relevant bien sûr de la responsabilité politique.

1/ il faut d'abord souligner l'insuffisance de la réflexion politique de défense, celle-ci se limitant au court terme et étant souvent inspirée par des représentants de la haute administration dont la compétence dans le domaine militaire reste limitée. A cet égard, les responsables politiques doivent ouvrir le champ de leur réflexion au long terme, réintégrer les militaires dans leurs travaux et faire émerger des hommes d'état capables de définir le projet de défense d'avenir, ce projet comportant des objectifs concrets et non limités à une part du PIB, pratique courante qui donne un pouvoir excessif à Bercy.

2/ sur le plan organisationnel, il est nécessaire de revenir sur les décisions prises dans le sillage de la RGPP qui ont brisé l'unité de commandement et donc porté gravement atteinte à la réactivité et l'efficacité des forces militaires par une généralisation de dépendances croisées paralysantes. L'administration doit être au service des finalités et non l'inverse.

3/ sur le plan financier, on peut être inquiet, si l'on se souvient que le ministère de la défense s'est déjà souvent trouvé en position de variable d'ajustement pour le bouclage du budget de la Nation. En outre, l'absence regrettable des exigences régaliennes dans le grand débat national, qui constitue une lacune dans la pédagogie de citoyenneté, augure mal des répartitions budgétaires qui en découleront.

Il paraît hautement souhaitable que soit engagée une maîtrise de l'utilisation de l'argent public avec, d'une part, l'établissement d'une hiérarchie des finalités des dépenses allant des finalités régaliennes aux dotations de complaisance voire de copinage, ces dernières pouvant l'emporter sur les premières, et, d'autre part, le contrôle annuel des résultats obtenus conditionnant le renouvellement des dotations.

4/ sur le plan des méthodes, il convient eu égard aux finalités de la défense, de privilégier le pragmatisme et d'éviter de faire prévaloir des idées séduisantes mais creuses ou illusives à l'horizon qui nous concerne, et notamment :

- un pacifisme ou un mondialisme paralysant toute velléité d'action constructive de notre pays,
- le mythe d'une armée européenne déjà dépassé
- la défense européenne après laquelle on court depuis 27 ans, qui a beaucoup apporté à l'Europe mais a atteint ses limites et qui doit favoriser l'émergence de la puissance militaire collective à construire sous l'impulsion de la France,
- le rêve utopique d'une Europe fédérale,
- la mise en cause des Nations, erreur profonde car elles restent le socle de toute défense,
- une sortie brutale de l'OTAN, qui serait une aberration mais qui doit laisser la place à un aménagement de la position de la France au sein de cette organisation.

Ces propositions sont à la portée de nos responsables politiques et font appel à la hauteur de vues, au pragmatisme et à la détermination des décideurs. Elles conditionnent le réveil de la France et la mobilisation des citoyens pour rejeter la passivité et construire l'avenir de notre Nation.





LA GUERRE, UNE CHOSE TROP SÉRIEUSE POUR LA LAISSER FAIRE PAR CEUX QUI NE LA CONNAISSENT PLUS ?

Par le Général (2s) François CHAUVANCY

<http://chauvancy.blog.lemonde.fr>

A Baghouz, les forces arabo-kurdes appuyées par une coalition conduite par les Etats-Unis ont réduit le dernier bastion géographique en Syrie du groupe terroriste « état islamique ». Le colonel Legrier, en activité et rentrant d'opération, a tiré les enseignements de la bataille précédente gagnée en janvier 2019 à Hajin dans un article publié dans la revue mensuelle Défense nationale en février 2019. (www.defnat.com)



Or, cet article a ému la haute hiérarchie civile et militaire au point que sa version en ligne a été retirée sur décision du général (2S) Pellistrandi, rédacteur en chef de la revue. Je me suis ouvert de cette situation à mon camarade de longue date.

Il faut reconnaître que, sur la forme, le rédacteur en chef a été mis dans une situation inconfortable. Ce que je comprends. Il n'est pas dans nos coutumes de publier des enseignements opérationnels avant d'avoir transmis son rapport de fin de mission à la chaîne hiérarchique. Cependant, sur le fond, ne pas faire part d'une expérience personnelle unique dans le contexte actuel devait-il être évité alors que les enseignements exprimés ne paraissent pas mettre en péril la stratégie militaire française ?

Enfin, la revue Défense nationale revendique son indépendance des Armées sur le fond sinon aussi sur la forme. Cette décision de censurer l'article du colonel Legrier pour conformité « déontologique » a affaibli cette revendication restée bien symbolique puisque l'article est présent dans la version imprimée et que les adhérents à la version numérique l'ont aussi reçu. Il peut aussi être lu notamment sur le site <https://www.Reseauinternational.net>.

Conséquence, cet article a naturellement été l'objet de nombreux billets ou articles de presse qui ont permis au citoyen de s'intéresser aux combats que nous menons en Syrie (cf. [OPEX360](#), [L'Opinion](#), [La voie de l'Epée](#) qui a attiré l'attention sur cet article - Merci au camarade frère d'armes Michel Goya -, [Le Monde](#), [Le Figaro](#), [B2-Bruxelles](#)) et qui lui ont donné un grand impact public.

Une nouvelle censure à l'encontre des militaires ?

L'effet obtenu a néanmoins donné l'impression d'une censure contre la réflexion d'un acteur de terrain, avec le sentiment que seuls les bureaux parisiens avaient la vérité, comme au bon temps de la V^{ème} République et ce jusqu'aux années 2000. Anecdotiquement, aux grades de colonel mandant, de lieutenant-colonel puis de colonel j'avais déjà subi avec quelques camarades ces attaques contre des écrits qui évoquaient simplement des réflexions différentes de celle des « sages » (Cf. Mes billets sur <http://chauvancy.blog.lemonde.fr/> du 3 octobre 2011 sur la liberté d'expression des militaires, du 21 décembre 2014, du 8 mai 2016 et du 15 mai 2016).

Ce temps semblait révolu d'autant que la haute hiérarchie et l'Ecole de guerre, étape incontournable pour devenir colonel, sinon général après un concours sélectif, ne cessent de proclamer depuis une dizaine d'années que les officiers devaient s'exprimer. Pour reprendre les propos de JD Merchet, faut-il se contenter maintenant de parler de « militarité » et « d'éthique » ?

Réfléchir sur les opérations serait dorénavant sanctionnable. Cela mérite réflexion. Prenons un exemple : les syndicats de police se sont exprimés pendant des semaines sur les conditions d'emploi des forces de sécurité contre les gilets jaunes. Qui peut s'exprimer sur les conditions



d'emploi des forces armées ? Les journalistes ? Mais est-ce bien sérieux ? Comme hier, les experts militaires devraient-ils donc se taire et faire profil bas pour satisfaire une certaine forme de « cuisine » gouvernementale ?

Certes, dans le cas du colonel Legrier, le statut général des militaires de 2005 précise : « (...) *Les militaires doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions* ». Si l'on suit ce libellé, le colonel Legrier pourrait être sanctionnable. Si nous lisons son article, est-ce que ses propos justifient une sanction sur le fond, à chacun de faire son opinion... Restent certes la forme et le message qui accompagnerait une sanction.

En l'occurrence, le colonel Legrier a fait ce que tout officier doit ou devrait faire comme expert de la guerre : tirer les enseignements tactiques et stratégiques des combats menés qui, à un certain niveau de responsabilité, ne peut pas se limiter à de simples commentaires de terrain mais doit aussi conduire à des réflexions du niveau stratégique.

Pour ma part, je préciserai que ce débat est important et qu'un certain nombre de militaires engagés dans les opérations s'exprime déjà sur le soldat et la guerre aujourd'hui, et pas seulement au niveau tactique. En paraphrasant Clemenceau, je résumerai cette problématique en écrivant que la guerre est une chose trop sérieuse pour la laisser ... faire par ceux qui ne la connaissent plus (Cf. [Mon billet du 6 avril 2014 « Qui devrait penser la stratégie militaire ? »](#)).

Enfin, malgré un effort par rapport au passé, nos politiques sont bien trop sûrs d'eux-mêmes quant à leur compréhension de la guerre. Il faut respecter l'autonomie des chefs militaires et leur capacité de réflexion dans la mesure où ils ont notamment une obligation de résultat : en l'occurrence aujourd'hui, détruire l'ennemi pour protéger la France et sa population que cela soit loin de nos frontières ... où dans nos « frontières », si nécessaire et demandé. Cela demande effectivement de la réflexion. Faire la guerre ne se limite pas au

« paraître » et à des objectifs flous, partiels ou incomplets.

Que faut-il retenir de cet article qui n'ait pas été dit par les autres commentateurs ?

Je remarque en premier lieu que nous avons un article bien construit selon la méthode de l'Ecole de guerre. Il y a effectivement une méthode pour poser un problème et y répondre clairement.

En l'occurrence, que précise l'introduction ? « *Au XIXe siècle, le sort d'une bataille mettant en jeu quelques milliers d'hommes était réglé en une journée (...), au XXe siècle en quelques semaines ; au XXIe siècle, il faut près de cinq mois et une accumulation des destructions pour venir à bout de 2 000 combattants ne disposant ni d'appui aérien, ni de moyens de guerre électronique, ni de forces spéciales, ni de satellites. Telle est la réalité de la guerre d'aujourd'hui qui doit nous conduire décideurs politiques et chefs militaires, à un examen critique salutaire sur notre façon de concevoir et faire la guerre* » et « *finalement, pourquoi entretenir une armée que l'on n'ose pas engager ?* ». Cette dernière remarque devrait faire réfléchir.animateur de plusieurs « grands débats » dans mon département, le coût de la défense a été parfois évoqué dans la recherche des réductions des dépenses publiques même si l'étude des chiffres relativise cette approche biaisée (*Le dossier accompagnant l'organisation du grand débat national précise que, sur 1000€ de dépenses publiques 575€ sont dédiés à la protection sociale, 96€ à l'éducation, 37€ à la dette et ...seulement 31€ à la défense*).

Ainsi, la question posée par le colonel Legrier est claire. Faut-il concevoir la guerre par des destructions massives comme le font les Américains alors que ce n'est pas notre conception de la guerre ? Le but est d'éliminer avec efficacité et le plus rapidement possible l'ennemi par le combat non par des actions d'attrition, de destruction progressive, systématique et longue de l'environnement adverse dans lequel se trouve aussi une population civile, base éventuelle du recrutement des islamistes.

Comme dans tout argumentaire militaire, le colonel Legrier pose d'abord le cadre. La bataille d'Hajin est un concentré de toutes les guerres. Il évoque ensuite les limites de la stratégie choisie avec des résultats mitigés. La coalition a abordé cet affrontement en étant « technocentrée » – la technologie d'abord – et en déléguant le combat au sol. Il propose enfin ce qu'il aurait fallu faire en raison de son expérience sur le terrain.

En effet, le contexte des combats d'Hajin a montré le manque de continuité des opérations en raison des propres objectifs des forces arabo-kurdes. Il rappelle que ces affrontements ont ressemblé « furieusement » aux combats de la Première guerre mondiale en se déroulant à de faibles distances. Je pourrai en déduire que les appuis « feux » étaient en partie inopérants. Les frappes à distance ont été aussi entravées par les aléas de la météo, empêchant les tirs.

Ainsi, les résultats ont été mitigés.

- Oui, l'ennemi a été détruit mais seulement en partie malgré les déclarations d'efficacité se référant essentiellement à des estimations statistiques et non à une réelle évaluation sur le terrain, donc au contact.

- Non, l'ennemi n'a pas été atteint dans sa volonté de se battre. Le colonel Legrier souligne l'avantage informationnel au niveau stratégique acquis par le groupe terroriste « état islamique ». Celui-ci a su construire un environnement informationnel favorable au niveau international : l'occident a peur d'engager ses soldats et de devoir justifier des pertes ; l'occident a peur de l'influence des dommages collatéraux potentiels sur ses opinions publiques.



Pour ma part, l'image du martyr rechuee par l'islamiste terroriste, son succès obtenu au niveau international par sa capacité à résister aussi longtemps à des forces nettement supérieures lui ont donné un ascendant moral réel attirant. Ils lui amèneront de nouveaux combattants qui viendront renforcer tous ceux qui se sont exfiltrés des zones de combats. Une destructrice efficace et déterminée aurait atténué cette aura

Je soulignerai que ce sont ces mêmes natiqes qui seront peut-être accueillis en France sous les pressions américaines et kurdes, peut-être condamnés s'il y a des preuves de leur trahison, de toute façon un jour ou l'autre libérés. Ils représentent donc des menaces potentielles pour notre sécurité nationale et mieux vaudrait sans doute les tenir éloignés du territoire national.

Vision stratégique et approche tactique

Sa seconde partie interroge sur les buts poursuivis au niveau stratégique. Or, les combats menés ont été des combats localisés sans vision d'ensemble de la guerre à mener d'autant plus que les décisions unilatérales du président Trump ne cessent de fragiliser les actions collectives qui ne favorisent pas la continuité de l'action dans le temps, élément majeur de toute stratégie.

Pour ma part, le temps de la guerre ne peut pas correspondre au temps électoral, par exemple d'un président qu'il soit américain ou français. Pour ne pas entraver la stratégie militaire d'un Etat, il faut donc agir avec force et détermination, avec tous les moyens nécessaires, dans le cadre d'une réelle vision stratégique qui peut sinon doit se concevoir dans le long terme. On ne peut pas se limiter à des actions tactiques qui se limiteraient à des victoires locales mais bien vaines au niveau stratégique. Il serait temps d'en prendre conscience. Je rejoins totalement l'approche du colonel Legrier.

Celui-ci souligne aussi cette incapacité et cette absence de volonté à s'adapter à l'ennemi. Une « simple » météo défavorable arrête les opérations de la coalition au lieu de rechercher un autre mode d'action, en fait au lieu de manœuvrer

Pour conclure

laissant alors l'initiative aux combattants du groupe terroriste « état islamique ». Celui-ci ne s'est pas privé de contre-attaquer alors qu'étaient diffusés les communiqués de victoire de la coalition.

Alors que faire ? Le colonel Legrier rappelle simplement dans sa dernière partie ce que les stratèges savent. Il faut une vision stratégique donc globale en vue des effets à obtenir et donc de la sortie de crise. Ensuite, au niveau tactique, il faut combattre avec force. En l'occurrence, un groupement interarmes soit quelque 1500 hommes comme cela a été redécouvert en Afghanistan aurait été une réponse tactique adaptée. Surtout nous devons engager la bataille informationnelle et celle de l'influence qui est bien du niveau de la stratégie et de la politique. Sujet que nos dirigeants n'ont pas toujours voulu assumer. L'islamiste radical du groupe terroriste « état islamique » ne doit pas passer pour un héros, encore moins laisser croire qu'il pourrait être victorieux. Or, le manque d'engagement notamment au sol, expression forte de la guerre des volontés et sujet de débat récurrent, laisse croire qu'il met ses ennemis en échec.

Faire la guerre c'est la gagner dans les esprits et pas seulement au niveau tactique mais aussi dans les opinions publiques, les médias, les réseaux sociaux et les groupes de pression ou d'influence.

Faire la guerre, c'est aussi la penser. Les officiers supérieurs et généraux sont formés pour cela. Il suffit pour s'en rendre compte de lire la revue Défense nationale de février 2019 (abonnez-vous !), où s'est exprimé le colonel Legrier et dont le dossier est intitulé « Formation et commandement ». Cela ne manque pas d'ironie alors qu'un autre article de la Revue est intitulé « Ecole de guerre : sommes-nous réellement formés pour vaincre ? ».

Enfin, servant au sein d'une Armée républicaine et respectueuse des institutions, les officiers ne remettent pas en cause le pouvoir politique. Cependant, leurs connaissances ne se limitent pas seulement au domaine de la stratégie militaire mais abordent aussi celui de la géopolitique. A ce titre, leurs compétences, leur aptitude à comprendre et à répondre aux situations complexes doivent être respectées et prises en considération avec intelligence.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

 déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

 déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

 a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date :

Tarifs des cotisations et abonnements au 1 ^{er} janvier 2019						
Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement



POINT DE SITUATION SUR LOUVOIS ET SOURCE-SOLDE : LE BOUT DU TUNNEL ?

Par le Général (2s) Jean Jacques CAHUET



Généralisé de manière un peu hâtive à l'automne 2011 en dépit de ses imperfections, le logiciel LOUVOIS n'a pas tardé à provoquer une situation difficile au sein de l'Armée de terre.

Devenues de plus en plus complexes et nombreuses, malgré les mesures pour y remédier

prises par le commandement, puis, en septembre 2012 par Mr Le Drian, alors ministre de la Défense, ces difficultés ont finalement conduit le ministre à décider fin 2013 de l'abandon de LOUVOIS au profit d'un outil nouveau s'appuyant sur un logiciel existant et élaboré selon les méthodes de conduite des programmes d'armements.

Début 2014, le délai de « customisation » et de tests était clairement fixé à 2 ans, soit une généralisation à partir de 2016.

Nous avons tenu nos adhérents informés de la situation par des articles dans le bulletin, en janvier 2013, en mars 2014, en janvier 2016 et en mars 2017. Le point de situation d'aujourd'hui porte sur trois volets :

- LOUVOIS,
- SOURCE-SOLDE
- les évolutions réalisées ou en cours.

LOUVOIS :

Actuellement, avec les correctifs réalisés au fil de l'eau, LOUVOIS assure correctement la solde des militaires avec un taux de satisfaction de 99,9 % selon les affirmations de Mme Parly, ministre des Armées. On notera cependant que le centre de gestion a conservé les renforts qu'il avait dû recruter en urgence pour remédier aux dysfonctionnements.

SOURCE-SOLDE :

Tandis que l'information des administrés la formation des opérateurs se poursuit (pl de 28 000 ont déjà participé à ces séances), phase de pré-solde en double pour les premiers bénéficiaires (la Marine nationale) s'est achevée avec succès.

En décembre, les logiciels étaient prêts et depuis, alors que des tests complémentaires des réglages ont lieu, la migration de la Marine nationale vers Source-Solde reste fixée au premier semestre 2019.

ÉVOLUTIONS :

Les travaux de fiabilisation de la solde ont été menés en parallèle pour tous les militaires. Ils ont débouché sur d'importantes décisions qui s'appliqueront, par principe d'égalité et d'équité, tous les militaires dès le passage de la Marine nationale sur SOURCE-SOLDE, soit en 2019.

- Impôt à la source :

L'impôt à la source est prélevé depuis le 1er janvier 2019. Compte tenu des retards de SOURCE SOLDE, il a été indispensable d'adapter en priorité LOUVOIS pour être conforme à la décision gouvernementale.

- **ENSAP** (L'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État)
<https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

En 2020, tous les « agents de la fonction publique » devront être connectés à l'ENSAP, ils ne recevront donc plus de bulletin de salaire (solde) papier. Le taux d'ouverture des comptes ENSAP pour les militaires augmente régulièrement.

- Surcoûts :

Selon un rapport sénatorial, LOUVOIS aurait généré un surcoût de l'ordre de 157 M€. Le coût initial du logiciel était de 80 M€ et les trop versés non encore recouverts sont évalués à 84,2 M€.



En outre, le ministère a dû renoncer à recouvrer plus de 88 M€ de créances trop anciennes. Le coût global de LOUVOIS peut être évalué au minimum à 325 M€. Pour respecter la réglementation financière, le ministère des Armées a publié en février 2019 un rappel sur les délais de prescription des trop-versés (2 ans), moins-versés (4 ans) et avances (2 ans) dans la mesure où le militaire aura constaté et signalé l'erreur.

SOURCE-SOLDE, est le produit d'un marché notifié à SOPRA STERIA en 2015. Ce marché de 128 M€ comportait l'achat de licence d'exploitation du progiciel, le développement et le paramétrage, les tests, la conduite du changement, la formation des exploitants, et enfin, la mise en service, la maintenance corrective et évolutive sur 10 ans soit jusqu'en 2025.

Les tests ayant dû être prolongés, un avenant de 21,85 M€ a été notifié pour couvrir les frais supplémentaires. En supplément, l'adaptation au prélèvement de l'impôt à la source et la décision de dématérialisation du bulletin de solde (ENSAP), non initialement prévues, ont généré un nouvel avenant de 26,78 M€.

Aujourd'hui, SOURCE-SOLDE aura coûté près de 177 M€ alors qu'il n'est pas encore mis en service. Le marché initial prévoyant une maintenance globale sur 10 ans, on peut espérer que les clauses particulières prévoient bien que celle-ci commence seulement à la mise en service opérationnelle du premier service déployé soit en 2019 et donc jusqu'en 2029, sans surcoût supplémentaire.

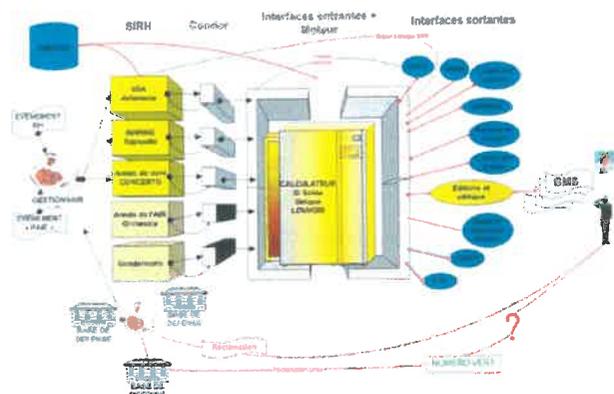
CONCLUSION :

Annoncé fin 2013 pour mise en place à compter de début 2017 par Mr Le Drian, alors ministre de la Défense, le remplacement de LOUVOIS par SOURCE-SOLDE aura pris au moins deux années de retard. Nous avons alors souligné le caractère très ambitieux de ce projet et l'illusion du volontarisme politique en matière de conduite de projet.

Cependant, l'équipe de direction de projet a eu raison de préserver la qualité en acceptant des sacrifices sur les deux autres paramètres du triptyque qualité – prix – délai. SOURCE-SOLDE sera ainsi mené à son terme et, selon les plannings actualisés, aura entièrement remplacé LOUVOIS en 2021...

Au bilan, 10 ans de dysfonctionnements la pénalisation des militaires et de leurs familles des surcoûts financiers considérables, des ratés informatiques, une gestion de projets insuffisante etc.. Le ministère a ici les éléments qui justifieraient largement le lancement d'un audit complet et sans complaisance sur cette affaire en vue d'un RETEX ayant valeur d'exemplarité.

Référence : CR réunion du 10 décembre 2018 du Groupe Utilisateurs soldes.



LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Par le Général 2s JJ CAHUET

FRANCE

On peut consulter l'ensemble des traités non couverts par le secret défense et en vigueur en France sur la base documentaire du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Les Partenariats stratégiques :

Dans la nomenclature diplomatique de la France, le partenariat stratégique représente le plus haut niveau de coopération entre états. Il peut être bilatéral ou multilatéral, et de plus en plus se situer au niveau européen. Il couvre le domaine de la coopération de Défense et peut ainsi recouvrir l'ensemble des domaines et départements ministériels et même inciter les entreprises, en particulier lorsqu'elles ont des capitaux d'état, à conclure entre elles des accords s'y référant.

La France a signé 27 accords de partenariat stratégiques bilatéraux.

Les principaux accords bilatéraux de la France ont été conclus avec la Russie, l'Australie, l'Algérie, le Brésil, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Lituanie, la Serbie, la Lettonie, etc...

Les Accords de Coopération et de Partenariat :

La France a aussi conclu des accords de coopération et des accords de partenariat bilatéraux ou européens. Selon la densité des relations, ces accords peuvent par extension, être qualifiés de stratégiques même s'ils n'ont pas encore débouché sur un traité formel. En règle générale, ils sont relatifs à un ou plusieurs domaines comme la Défense, l'Education, la Culture, la Justice, etc... La France a conclu de très nombreux accords de ce type en bilatéral, en multilatéral ou au niveau européen.

C'est ainsi le cas par exemple, entre la France et la Grande Bretagne, les USA, la Chine, l'Inde, Israël, la Suisse, etc... dans le domaine du nucléaire.

Quels Partenariats stratégiques pour la France ?

La volonté exprimée par les américains de se désengager des grandes institutions internationales comme l'ONU et l'OTAN est une fenêtre d'opportunité pour notre pays d'ouvrir un nouveau champ à notre diplomatie dans une approche d'influence pour plus de sécurité globale.



En 2010, avec les accords de Lancaster House (traité de Londres), la France et Grande Bretagne ont conclu un traité bilatéral de coopération fort, qui durera même après le possible Brexit. Ses caractéristiques spécifiques sont la priorité à la coopération sur le nucléaire civil et militaire, qui permet d'ouvrir de nombreux autres partenariats. Il se fonde sur une convergence doctrinale stratégique, son fonctionnement est clairement défini. On peut ainsi en apprécier la cohérence et mesurer la cohésion des deux nations, la robustesse et la densité des échanges pour une diplomatie commune.

Manifestement, la signature du traité d'Aix la Chapelle le 22 janvier 2019 entre la France et l'Allemagne dans cette catégorie, les symboles d'intégration évoqués comme le siège partagé temporairement à l'ONU ou la création d'un conseil franco-allemand de défense et de sécurité portent au plus haut le souci commun de deux pays d'une plus grande influence, tant dans l'Union Européenne qu'au niveau mondial.

Dans ce monde en profondes mutations, où les institutions internationales se trouvent affaiblies et où les puissances émergentes ont besoin de se regrouper pour exister, quels partenariats la France doit-elle cultiver, confirmer ou initier ? Qui seront ses meilleurs partenaires, et leurs objectifs sont-ils compatibles avec les siens ? Doit-elle tendre à les groupés pour une plus grande influence par rapport aux USA, à la Russie et à la Chine ?

Les accords de partenariat stratégiques de la France (source MEAE)

NUMÉRO	TITRE	DATE D'ADOPTION OU DE SIGNATURE	TYPE D'ACCORD
TRA19980196	Déclaration conjointe franco-québécoise - Saison du Québec en France - Printemps 1999 - Pour un partenariat stratégique	19/12/1998	BILATÉRAL
TRA20060228	Convention de partenariat stratégique entre le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement de la République algérienne démocratique et populaire et le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire de la République française	03/12/2006	BILATÉRAL
TRA20080027	Déclaration conjointe en vue de la mise en oeuvre d'un partenariat stratégique entre la France et la Roumanie	04/02/2008	BILATÉRAL
TRA20080077	Partenariat stratégique franco-hongrois - Déclaration politique	22/05/2008	BILATÉRAL
TRA20080096	Partenariat stratégique franco-polonais - Programme de coopération	28/05/2008	BILATÉRAL
TRA20080097	Déclaration du Président de la République française et du président de la République de Pologne sur le partenariat stratégique franco-polonais	28/05/2008	BILATÉRAL
TRA20080203	Traité de partenariat stratégique entre la République française et la République du Kazakhstan	11/06/2008	BILATÉRAL
TRA20080182	Traité de partenariat stratégique entre la France et la Bulgarie, ensemble un plan d'action	04/07/2008	BILATÉRAL
TRA20080158	Partenariat stratégique franco-slovaque - déclaration politique	17/09/2008	BILATÉRAL
TRA20080159	Partenariat stratégique franco-slovaque - plan d'action	17/09/2008	BILATÉRAL
TRA20080017	Déclaration conjointe sur le partenariat stratégique dans le domaine de l'éducation, la recherche et l'innovation	20/09/2008	BILATÉRAL
TRA20080305	Plan d'action pour la mise en oeuvre du partenariat stratégique entre la République française et la république fédérative du Brésil	23/12/2008	BILATÉRAL
TRA20090129	Déclaration politique relative au partenariat stratégique franco-lituanien	04/09/2009	BILATÉRAL
TRA20100026	Plan d'action pour la mise en oeuvre d'un partenariat stratégique entre la République française et la République gabonaise (2010-2014)	24/02/2010	BILATÉRAL
TRA00000181	Partenariat stratégique franco-croate - Déclaration politique - Plan d'action	09/07/2010	BILATÉRAL
TRA00000419	Accord de partenariat stratégique et de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Serbie	08/04/2011	BILATÉRAL
TRA00000445	Plan d'action du partenariat stratégique franco-lituanien	31/05/2011	BILATÉRAL
TRA00000671	Déclaration conjointe de partenariat stratégique entre la France et l'Australie	19/01/2012	BILATÉRAL
TRA00000726	Plan d'action de la Déclaration politique sur le partenariat stratégique franco-letton	21/02/2012	BILATÉRAL
TRA00001096	Déclaration commune sur le partenariat stratégique entre la République française et la République socialiste du Vietnam	25/09/2013	BILATÉRAL
TRA00001099	Partenariat stratégique franco-slovaque, Plan d'action pour la période 2013-2018	29/10/2013	BILATÉRAL
TRA00001115	Partenariat stratégique franco-polonais. Programme de coopération	29/11/2013	BILATÉRAL
TRA00001421	Partenariat stratégique franco-croate Plan d'action 2014 - 2017	02/03/2015	BILATÉRAL
TRA00001447	Partenariat stratégique franco-slovène. Plan d'action 2015-2018	23/04/2015	BILATÉRAL



Union Européenne :

La France, en tant que membre de l'Union Européenne, est partie prenante des traités de coopération conclus par l'Union .

Union pour la Méditerranée³ :

Initiée par le Président Sarkozy en 2008, elle ne devait être composée que de pays ayant une rive méditerranéenne et avait pour but de créer une entité faisant contrepoids à l'influence des pays nordiques sous le leadership allemand dans l'Union Européenne. L'Allemagne a obtenu son extension aux membres de l'UE ce qui fait aujourd'hui un groupe de 43 pays. C'est devenu un forum relatif à toutes les questions commerciales, économiques, migratoires et de défense.

Les autres grands accords internationaux de partenariat stratégiques ou commerciaux :

Russie⁴ :

La CEI⁵ :

Communauté des Etats Indépendants créée par la Russie avec ses principaux voisins après la chute de l'Union Soviétique.

Les BRICS⁶ :

Groupe de 5 pays Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud dits « puissances émergentes » à forte croissance, qui se réunissent depuis 2011 en sommets annuels en vue de faire entendre leur voix au niveau international dans tous les domaines.

L'OCS⁷ :

L'organisation de coopération de Shanghai est née à la suite du traité de Shanghai de 1996 signé par 5 pays qui avait pour but de stabiliser les frontières

des républiques extrême orientales. C'est devenu une instance de sécurité et de coopération après nombreux élargissements. La Chine et la Russie en sont les principaux leaders.

Chine Russie⁸ :

La nouvelle route de la soie (BRI : Belt and Road Initiative) est l'extension terrestre de la politique de ceinture de perles qui a pour objectifs de sécuriser les voies d'acheminements des produits importés et surtout exportés par la Chine. Elle participe activement à sa diplomatie.

USA⁹ (théorie)

Les Etats Unis ont théorisé leurs partenariats stratégiques dans un document public. Il s'agit essentiellement de préserver et accroître leurs intérêts économiques.

L'OTAN fait partie de leurs priorités à la fois sécuritaires et économiques.

Monde musulman :

Organisation de la coopération islamique¹⁰ (OCI)

Union Africaine¹¹ : succède à l'OUA en 2003.

Développement potentiel d'un réseau d'accords de partenariat stratégique :

Compte tenu de la richesse du réseau de partenariats stratégiques bilatéraux de la France marqué par la diversité des domaines concernés la répartition mondiale des pays partenaires, et la qualité des liens établis, qui se concrétisent souvent à l'ONU, il pourrait être envisagé de former une alliance stratégique indépendante des grands blocs susceptible de peser sur le devenir du Monde.

C'était le rôle des « non alignés » au 20^e siècle, dans lequel la France comme l'Inde avaient un rôle moteur. Avec le développement des techniques de communication, la diplomatie a vu sa vitesse de fonctionnement prendre une accélération telle qu'elle impose de nouveaux modes de consultation bilatéraux comme multilatéraux. Cependant, la plupart des pays qui ont conclu des accords de partenariat stratégiques (ou non) avec

La France en ont aussi avec nombre d'autres pays, dont les USA, la Chine ou la Russie, ce qui pourrait rendre complexes des efforts d'union. Un groupe de pays leaders pourrait être envisagé autour de la France, s'appuyant partiellement sur la francophonie. Le Canada, l'Australie, le Brésil, l'Inde et le Vietnam pourraient en faire partie. Il appartiendra à notre diplomatie de donner vie à ce processus et de le faire croître avec des réalisations non agressives, concrètes et utiles à tous ce qui aura un effet d'entraînement de pays éventuellement hésitants. Ce réseau aurait, sans aucun doute, un effet bénéfique sur la paix dans un monde aujourd'hui fort troublé.

En conclusion, développer un tel réseau nécessite de la cohérence, une vision d'avenir et un grand pragmatisme dans l'exploitation. En effet, la mise en œuvre des partenariats stratégiques doit éviter des réactions quelque peu épidermiques aux conséquences très funestes comme ce fut le cas dans notre position sur l'affaire syrienne et même en Libye. Et à l'heure où l'économie prime souvent sur la diplomatie, chaque pays cherchera toujours à profiter d'une évolution favorable du rapport de puissance pour essayer de rebattre les cartes, on le voit avec l'affaire Carlos Ghosn au Japon et Air France-KLM aujourd'hui.

- 1 : https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/recherche/mae_internet___traites
- 2 : <http://www.novancia.fr/biennale-communication-partenariats-strategiques-union-europeenne>
- 3 : <https://www.touteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-l-union-pour-la-meditteranee.html>
- 4 : <https://books.google.fr>
- 5 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_des_%C3%89tats_ind%C3%A9pendants
- 6 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Br%C3%A9sil,_Russie,_Inde,_Chine_et_Afrique_du_Sud
- 7 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_coop%C3%A9ration_de_Shanghai
- 8 : <https://www.aren24.news/2019/01/25/le-partenariat-strategique-chine-russie-une-alliance-durable/>
- 9 : https://www.trs.texas.gov/Pages/investment_team_strategic_partnership_research.aspx
- 10 : <https://www.oic-oci.org/home/?lan=fr>
- 11 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_africaine

Souvenons nous >>>



Le 7 mai 1954 se terminait le siège du camp retranché de Dien Bien Phu, dans la région montagneuse du haut Tonkin, près de la frontière avec le Laos.

Un siècle de présence française en Indochine va se terminer dans cette cuvette où le général Henri Navarre a concentré 15 000 hommes, avec l'objectif de desserrer l'étau des communistes vietnamiens sur le riche delta du Tonkin.

La bataille aura fait 3 000 morts et disparus dans le camp français ainsi que 4 000 blessés. 10 000 hommes sont faits prisonniers et vont subir un long calvaire dans la jungle. Seuls 3.300 seront libérés, épuisés, en septembre 1954.

L'ENJEU DE LA LPM 2018/2025 POUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SSA.



Médecin général inspecteur (2s) Raymond Wey
(Ancien Secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire
Ancien conseiller du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense)



Avec sa rhétorique particulière, le Canard enchaîné a récemment rapporté l'audition par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat de Madame la Médecin général des armées Maryline Gygax-Généro, Directrice centrale du service de santé des armées, audition qui s'inscrivait dans le cycle annuel du travail de cette commission.

Devant les sénateurs, la Directrice centrale a, entre autres, souligné les tensions pesant actuellement sur le personnel du SSA, la LPM 2014/2019 s'étant traduite pour le Service par une déflation supplémentaire de ses effectifs, militaires et civils ! Or, le SSA est aujourd'hui un acteur essentiel de la réalisation des ambitions stratégiques de la France. Il est le seul en Europe à posséder la capacité d'assurer le soutien médical des armées en opération en tout temps, en tout lieu, partout où elles sont déployées et quel que soit le mode d'intervention de nos armées, notamment lorsqu'elles entrent en premier sur un théâtre d'opération.

Aussi, la pression opérationnelle sur le personnel soignant est très forte actuellement. En 2018, 1846 militaires du SSA ont été projetés sur les théâtres extérieurs, dont 433 médecins (312 médecins d'unité - sur 760 disponibles -, 77 chirurgiens - en particulier 33 orthopédistes sur 40 disponibles - 37 anesthésistes réanimateurs et 7 psy-

-chiatres). Chaque jour près de 2000 soignants sont de garde, d'astreinte, d'alerte ou engagés en opération. Sans surprise, ce sont dans les spécialités sur-sollicitées qu'apparaissent les difficultés les plus marquées pour assurer la fidélisation de ces praticiens face à la concurrence de la santé publique dont le service de santé des armées partage les mêmes besoins dans certaines disciplines mais avec un objectif spécifiquement opérationnel : la caractéristique des personnels militaires est de savoir sauver des vies, secourir et soigner en situation isolée, en environnement extrême et/ou en milieu hostile.

A contrat opérationnel constant, la MG Gygax-Généro a fait observer aux sénateurs que l'objectif est bien de redonner au SSA sa capacité de régénération et d'offrir à notre personnel les meilleures conditions d'exercice », et qu'il était urgent de remettre nos effectifs à flot » pour lever les pressions les plus fortes. Il était nécessaire que la LPM 2019/2025 soit à la hauteur des enjeux : Les ressources qui seront allouées au SSA pour les cinq prochaines années répondent objectivement à un certain nombre d'attentes et lui donnent les moyens de poursuivre son évolution et de financer ses priorités » a précisé la Directrice centrale du SSA.



Pour faire face à l'urgence, il conviendra donc d'être en mesure rapidement d'engager sous contrat une centaine de généralistes et une vingtaine de chirurgiens orthopédistes dont le Service a un besoin urgent, le renforcement du nombre de places mises au concours d'entrée à l'École de Santé des Armées de Lyon-Bron prévu par la LPM (augmentation à 115 places au lieu de 100), ne produisant ses effets que dans neuf ans pour les médecins généralistes et douze ans pour les spécialistes.

Cette politique des ressources humaines devra comporter des mesures d'accompagnement. Elles devront inclure une valorisation des rémunérations et des parcours professionnels et répondre à des préoccupations d'équilibre entre vie familiale et vie privée, d'aménagement de la parentalité et de reconnaissance des services rendus.

« Des aides financières participent aussi à l'attractivité du métier, en plus des valeurs que nous défendons. J'ai demandé à ce qu'elles soient comparables à ce qui est proposé dans la santé publique lorsqu'il s'agit de recruter des médecins dans les déserts médicaux » a indiqué la Directrice centrale à la commission sénatoriale.

Enfin, le renforcement de la réserve opérationnelle du SSA (qui participe aux OPEX à hauteur de 11 % avec un taux moyen d'emploi de 22 jours par an et constitue un vivier de recrutement), avec une cible de recrutement cette année de 300 réservistes supplémentaires, confortera la résilience du service.

En contre-point à la tonalité générale de l'article du « Canard enchaîné » évoquant, sur le fond, une vraie difficulté, il n'est qu'à laisser la parole à M. le sénateur Christian Cambon, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, qui s'est fait l'écho en ces termes du sentiment qui anime cette commission : « Vous pouvez mesurer l'attachement que nous portons à votre service ...

À plusieurs reprises, notre commission a eu l'occasion de souligner l'importance de renforcer le SSA, saluant en outre: « l'engagement extrême de ces femmes et de ces hommes qui déploient, dans des conditions extrêmement difficiles, des installations hospitalières performantes dotées de technologies et d'un savoir-faire aptes à faire face aux situations graves et urgentes.

Il n'y a pas que les morts ; nos soldats subissent aussi des blessures de plus en plus terribles ... Vous trouverez toujours ici des avocats puissants qui veilleront à ce que les engagements de la LPM soient tenus. »



ANALYSE CRITIQUE DU TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND D'AIX LA CHAPELLE 2019

Par le Général (2s) Daniel ROUDEILHAC

Avant de procéder à l'analyse critique de l'articulation du Traité, soulignons quelques constantes et nouveautés de ce traité par rapport à celui de 1963.



Les constantes :

Ce genre de document est l'occasion de réaffirmer "la main sur le cœur", quelques vœux pieux, notables tout particulièrement lorsque lorsqu'il s'agit de s'affranchir des forces profondes de nos deux peuples, riches d'un exceptionnel fonds culturel et civilisationnel, tout comme d'une histoire marquée par de forts antagonismes. S'agissant des vœux pieux, relevons au fil des lignes du texte :

Le souhait d'une convergence des économies, des fiscalités, des politiques de défense et des modèles sociaux.

- Les efforts visant à favoriser la cohésion de l'Europe.
- La promotion à l'extérieur de " l'État de droit ".
- L'approfondissement de la coopération en faveur d'une politique étrangère et de sécurité commune efficace.
- La réforme du conseil de sécurité des Nations-Unies.

- Le développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre (hors zone frontalière).
- Le respect de l'accord de Paris du 12 décembre 2015....

Le rappel de ces objectifs à caractère incantatoire fait partie en quelque sorte de la loi du genre constitue le lot commun des rencontres franco-allemandes.

Lorsque les blocages politiques et économiques se révèlent par trop infranchissable les diplomates excellent à inviter à l'innovation à l'imagination en matière de coopération strictement militaire, dans la perspective d'une défense commune

Ceux pour qui la mondialisation et le multilatéralisme n'est pas la panacée auront relevé que le Traité 2019 confirme le primat de ces deux principes, (la mondialisation était naturellement absente du Traité de Paris à l'heure où il s'agissait de consolider la Nation). Le couple franco-allemand va donc à cet égard à l'encontre de la "vox populi".

Et il en va de même du rappel de la fidélité à l'OTAN, coupant ainsi l'herbe sous le pied de ceux qui voient dans l'organisation la main mise sur l'Europe des États-Unis et qui appellent à considérer que les inconvénients de cette fidélité devrait inciter la France à faire ce que le Général de Gaulle avait décidé, trois ans après avoir signé le traité de Paris en 1963, considérant l'urgence de consacrer les moyens budgétaires de la Défense à l'outil qui garantirait la survie de la Nation.

Le rappel, en matière de défense et de sécurité, que "les deux États agissent conjointement dans tous les cas où ce sera possible, conformément à leurs règles nationales respectives qui

laisse entendre que dans le cas contraire les options nationales prévalent...ce qui est une façon élégante et diplomatique de laisser la France gérer au mieux son arsenal nucléaire, comme par le passé !

Les infléchissements nouveaux

Les nouveaux infléchissements majeurs du traité d'Aix la Chapelle portent sur:

- L'autonomie accrue de « l'Europe Puissance, » ouverte à tous les états membres de l'UE.
- La transposition du droit européen dans le droit national, qui risque de s'intensifier.
- La dévolution de compétences appropriées aux collectivités territoriales des territoires frontaliers et des entités transfrontalières, qui ne manquera pas, du fait du principe de réciprocité, de contrevenir à la règle séculaire de la priorité donnée à l'autorité de l'État. (On se souviendra cependant que La France a déjà de longue date investi ses terres ultramarines de responsabilités en matière de relations extérieures régionales).
- La création d'une zone économique franco-allemande, dotée de règles communes et la création d'un "conseil franco-allemand d'experts économiques", une initiative qui ne peut que générer l'incompréhension, dans le meilleur des cas, des autres membres de l'UE.
- La création d'une unité commune en vue d'opérations de stabilisation dans des pays tiers, une création qui renvoie aux difficultés de fonctionnement de la Brigade franco-allemande et aux divergences constitutionnelles entre la France et l'Allemagne, concernant l'engagement des forces, nonobstant la confirmation d'un contestable devoir d'ingérence!
- L'engagement d'établir un partenariat de plus en plus étroit entre l'Europe et l'Afrique, un engagement dont on notera qu'il ne mentionne pas une action de régulation des courants migratoires à destination de l'Europe et notamment des deux pays signataires du traité !

- Le traité 2019 comporte certes d'autres nouveautés mais ce n'est pas faire injure aux initiateurs du texte de constater que ces nouveautés, qui répondent à l'air du temps, ont peut-être vocation à figurer dans tout traité de coopération bilatérale, mais n'apportent pas pour autant une plus-value spécifique à un traité franco-allemand. Tel est le cas de:

- L'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes, l'urgence de la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la promotion de la durabilité dans toutes ses dimensions, la transformation numérique, l'éthique des technologies nouvelles.

L'articulation du Traité

Au-delà d'une introduction destinée à affirmer le primat du renforcement de l'Union européenne, primat confirmé par le premier chapitre du texte, qui lui est consacré, au fil de deux articles, force est cependant de constater que ce sont les questions de paix, de sécurité et de développement, qui constituent le thème majeur du Traité.

Les engagements pris au chapitre deux du Traité font l'objet de huit articles, qui, s'agissant de la défense, se cantonnent à rappeler " qu'il s'agit de faire converger de plus en plus les objectifs et les politiques de sécurité et de défense ".

On est tenté de dire que le chapitre trois et ses quatre articles axés sur " culture, enseignement, recherche et mobilité " confirment des pratiques déjà bien ancrées dans la coopération franco-allemande.

Le chapitre quatre et ses cinq articles traitent de la coopération régionale et transfrontalière. Il constitue à nulle doute l'un des articles qui devrait générer bien des interrogations, car on ne manquera pas d'y voir ce qui pourrait devenir l'amorce d'une première région européenne et un coup porté à l'unité de la Nation, enterrant par là-même l'idée d'une Europe des Nations fortes, robustes et souveraines.



Le chapitre cinq et ses cinq articles innovent dans le domaine économique, après avoir sacrifié à l'incontournable développement durable, au climat, et à l'environnement, sans que soient d'ailleurs abordées les questions épineuses relevant des centrales à charbon allemandes et nucléaires françaises.

Les chapitres six et sept (respectivement quatre et deux articles) reprennent les dispositions actuelles d'organisation et d'information: conseil des ministres franco-allemand, participation alternée d'un membre du gouvernement au conseil des ministres de l'autre État.

En guise de conclusion

Autant le traité de 1963 instaurait une étape novatrice dans la relation franco-allemande de la guerre froide, autant celui de 2019 n'apporte pas les bouleversements que certains pouvaient espérer, au vu des évolutions en cours de la situation au sein des deux nations et à l'international.

L'Europe dans laquelle s'exercera la coopération franco-allemande sera donc celle des thèses progressistes, mondialistes, celle d'une Europe en marche vers une souveraineté accrue et un recul concomitant du poids des nations. Comment pouvait-il en être autrement? Le binôme Merkel-Macron est aux antipodes de celui Adenauer-de Gaulle. Il demeure qu'un chef d'État a su en 1966 redistribuer les cartes d'un jeu qui pouvait sembler fermé. Qu'en sera-t-il demain?



LE DISCOURS DE HARVARD, 8 JUIN 1978

Par le Général (2s) Jean Theveny



« *La vérité est rarement douce à entendre ; elle est presque toujours amère. Mon discours d'aujourd'hui contient une part de vérité ; je vous l'apporte en ami, non en adversaire* » Ces mots ont été prononcés par Alexandre Soljenitsyne

(1918 – 2008) au sein d'une prestigieuse université américaine devant un public ébahi. L'auteur de *L'archipel du Goulag* (1974), après avoir démolé avec esprit l'idéologie communiste, est devenu l'homme à la mode de la société occidentale libérale qui le considère comme le témoin, la preuve vivante des horreurs perpétrées par l'Etat soviétique. Et voilà que brusquement, sans prévenir, alors qu'on attendait de lui une vibrante apologie des droits de l'homme, cet étrange individu s'attaque cette fois à notre monde merveilleux et vient mordre la main qui l'a protégé et nourri.

Le discours prononcé à Harvard allait induire une descente aux enfers dans l'indifférence médiatique pour l'écrivain dont nos jeunes gens ignorent aujourd'hui le nom et dont les œuvres ont disparu des rayonnages de nos libraires. Et pourtant, avec le recul, force est de constater que nous devrions le reconnaître comme prophète. Il faut avouer que sa critique fait mal à nos philosophes bien-pensants qui ignorent superbement tout ce qui pourrait contrarier leur fanatisme pseudo humaniste. Considérons les accusations assénées :

« *Le déclin du courage est peut-être le trait le plus saillant de l'ouest .../... Le monde occidental a perdu son courage civique.* » Ici, Soljenitsyne n'évoque pas les citoyens ordinaires mais les élites qui composent les gouvernements et qui n'hésitent jamais à « *fonder la politique d'un Etat sur la lâcheté et la servilité.* »

Décédé en 2008, il n'a pu connaître le refus de combattre l'ennemi islamiste à la mesure de ses crimes et la servilité manifestée face aux théocraties arabes qui financent le djihad, il méconnaît également les capitulations honteuses de nos gouvernants devant le crime, devant les banlieues, devant la violence des pseudos écologistes et des pseudo syndicalistes, sinon qu'aurait-il écrit ? Peut-être la même conclusion : « *faut-il rappeler que le déclin du courage a toujours été considéré comme le signe avant-coureur de la fin ?* »

L'auteur attaque ensuite une société dépressive, obsédée par « *le désir permanent de posséder toujours plus et d'avoir une vie meilleure* », posture qui s'oppose à « *la liberté du développement spirituel* ». Il est incontestable qu'alors que nous avons collectivement atteint un niveau de bien être qui ne pouvait même pas être imaginé par nos grands-parents, les rues sont emplies de manifestants qui exigent sans cesse toujours plus de liberté, d'argent, de garanties ; même les étudiants, pourtant appelés par l'enseignement supérieur dispensé à être les futurs guides de la société, se complaisent dans la contestation stérile pour tendre la main et demander à d'autres de subvenir à leurs besoins illimités.

Troisième point : « *quand la vie est tout entière tissée de relations légalistes il s'en dégage une atmosphère de médiocrité spirituelle qui paralyse les élans les plus nobles de l'homme* » ; ou encore « *la défense des droits individuels a pris de telles proportions que la société en tant que telle est désormais sans défense contre les initiatives de quelques-uns. Il est temps à l'ouest de défendre non pas tant les droits de l'homme que ses devoirs.* » La liberté constitue un bien de grande valeur lorsqu'elle respecte la collectivité ; en revanche, lorsqu'elle déborde sans garde-fous, elle ouvre la porte à l'anarchie et à la décadence.



La liberté d'expression est-elle une illusion ? « Sans qu'il y ait besoin de censure, les courants de pensée, d'idées à la mode sont séparés avec soin de ceux qui ne le sont pas, et ces derniers, sans être à proprement parler interdits, n'ont que peu de chance de percer au milieu des autres ouvrages périodiques, ou d'être relayés dans le supérieur. » A mon modeste niveau, je peux confirmer cette assertion pertinente : jusqu'en 2014, alors que mes écrits étaient plus ou moins dans l'air du temps, j'étais volontiers publié ; après janvier 2015, j'ai radicalement changé de ton et j'essuie systématiquement des refus pour tout commentaire un peu politique. Etonnant non ? Surtout au pays de la liberté absolue.

« L'âme humaine aspire à des choses plus élevées, plus brûlantes, plus pures que celles offertes aujourd'hui par les habitudes d'une société massifiée forgées par l'invasion révoltantes de publicités commerciales, par l'abrutissement télévisuel et par une musique intolérable ». C'est probablement vrai, encore que chaque jour nous confirme que l'être humain découvre des délices dans l'abrutissement.



« Voilà qui engagea la civilisation occidentale moderne sur la pente dangereuse de l'adoration de l'homme et de ses besoins matériels. » A ce moment, Soljenitsyne établit un parallèle entre les sociétés libérales et communistes, toutes deux basées sur un pur matérialisme dévastateur : « je veux parler du désastre d'une conscience humaniste parfaitement autonome et irrégulière ». Avant lui, Bernanos avait relevé cette similitude. La conclusion nous apporte le souhait de l'auteur qui veut donner un sens à la vie : « non pas un

engorgement de quotidienneté, non pas la recherche des meilleurs moyens d'acquisition puis de joyeuses dépenses de biens matériels, mais l'accomplissement d'un dur et permanent devoir en sorte que tout le chemin de notre vie devienne l'expérience d'une élévation avant tout spirituelle quitter cette vie en créatures plus hautes que nous y étions entrés. »

Voilà ce qui s'appelle vulgairement « taille un costar sur mesure » à notre prétendu paradis des droits de l'homme et du pognon tout puissant. En plus de sa philosophie, le texte de ce discours m'a permis de comprendre pourquoi j'ai pu être aussi heureux au sein de l'armée française durant une longue carrière. L'armée constitue une société spécifique et originale où le courage n'est pas absent, qui impose de longues périodes d'abstinence et de vie rustique, qui limite la liberté sans jamais l'annuler, qui aborde souvent les conflits internes et externes en privilégiant les relations humaines au lieu d'appliquer stupidement un règlement, qui requiert souvent des efforts en respectant un rituel patriotique qui n'a rien d'abrutissant. C'est une organisation au sein de laquelle l'individu doit céder le pas à la collectivité, non pas sous la menace mais simplement parce que c'est cette collectivité et son efficacité tactique qui est garante de sa vie. Ce régime impose, souvent inconsciemment, une démarche spirituelle positive, source d'humilité et de désir permanent de dépassement ; il est remarquable de constater que ceux qui en sortent ont le sentiment d'être plus forts, meilleurs, et surtout la certitude que cette démarche ne doit pas connaître de fin jusqu'au dernier soupir.

Alexandre Soljenitsyne s'est éteint le 3 août 2008, il y a dix ans. Nul n'a jugé utile de célébrer le personnage, les gens de gauche pour défendre le paradis soviétique et ceux de droite pour ne pas risquer de porter atteinte au sacro-saint consumérisme ; c'est la preuve qu'on ne peut être prophète, ni en son pays, ni à l'étranger.

(Les citations écrites en italique entre guillemets correspondent au texte du discours.)



L'ONU FACE À LA MENACE DES ARMES DES DESTRUCTION MASSIVE (ADM) IRAKIENNES, 15 ANS APRÈS (2^e PARTIE)

*Par Philippe MICHEL, Ancien Pharmacien en Chef du SSA,
Chef Inspecteur biologique des Nations unies à Bagdad (R)*

L'UNMOVIC

La Résolution 1274 rédigée en 1999 et les Résolutions associées établissent de nouvelles règles de contrôle, liant la levée des sanctions onusiennes aux activités de la nouvelle Commission, l'UNMOVIC.

A partir de 2000, de nouveaux experts, fonctionnaires des Nations unies sont recrutés, des protocoles opérationnels détaillés sont rédigés pour les sites répertoriés (y compris par satellites). En outre 350 inspecteurs sont formés, dont 60 pour le biologique et un réseau de laboratoires référents est créé, 4 dans le domaine biologique, plus celui prévu à Bagdad.

Ces inspecteurs sont alors embauchés comme fonctionnaires de l'Onu, et non plus détachés par leur gouvernement. Ils participent en outre à plusieurs cycles de formation, avec des exercices pratiques de terrain, encadrés par les experts de New York, durant plusieurs « training courses », organisés pendant 2 à 3 semaines en France, Suède, Suisse, Etats Unis, Grande Bretagne...

Un effort particulier sera fait pour acquérir des protocoles d'interviews des responsables sur les sites mêmes, selon des règles bien codifiées.



Les opérations de vérification commencent en novembre 2002, avec une petite équipe d'inspecteurs et un hélicoptère, qui sera rapidement renforcée pour atteindre 130 personnes pour l'ensemble des groupes NBC et missiles un mois plus tard.



Durant ces 14 semaines d'activités, 193 sites « B » sont inspectés par les 14 experts de notre groupe. Les résultats essentiels concernent l'absence d'ADM, ainsi que de programme actif dans le domaine biologique. Dans les autres domaines, une trentaine de missiles de plus de 150 km de portée, ainsi que plusieurs tonnes de réactifs utilisés dans les domaines chimique et biologique, dont plusieurs centaines de kg de milieux de culture, sont détruits.

L'intervention des forces de la coalition est ensuite « justifiée » par la menace que fait peser Saddam Hussein sur la communauté internationale avec ses programmes de prolifération.

Dans les jours qui suivent la chute du régime, les coalisés créent un groupe chargé d'identifier et de démanteler les programmes irakiens.

Ce groupe, l'International Survey Group (ISG), qui va compter jusqu'à 1200 inspecteurs (10 fois nos effectifs) et un budget 30 fois plus important, n'a pu infirmer aucun de nos résultats.



Ainsi, après la démission début 2004 de son directeur David Kay, son successeur reconnaît en septembre de la même année, l'absence d'ADM en Irak. Après les élections de 2006 et le départ de Ronald Rumsfeld, le retour des Nations unies dans une approche préventive et non plus préemptive dans le domaine de la prolifération biologique est-il encore possible ?

Comment aborder un futur pour le désarmement biologique ?

Il faut dans un premier temps réactiver les négociations de Genève (le dernier round a eu lieu à Genève en 2016) pour finaliser une Convention de désarmement biologique. Mais aussi utiliser le groupe UNODA (UN. Office for Disarmement affairs) de New York qui s'est substitué en 2008, à nos défunt structures.

Il compte une dizaine d'experts permanents et constitue le noyau dur de la future Commission, il est en charge de la veille biologique, du maintien des matériels et de la formation continue des experts du « roster ».

Le groupe UNODA fait partie intégrante du DDA, Department of Disarmement, chargé depuis 1982, d'établir et d'encadrer les experts capables d'intervenir dans les pays contrevenant au protocole de Genève, dans les domaines biologique et chimique.

Structure du Corps d'Inspecteurs du désarmement selon le modèle UNMOVIC

Une des décisions majeures prise lors de la création de l'UNMOVIC et la création de deux Divisions séparées, Opérations et Analyse, chacune possédant 4 unités techniques : Biologique, Chimique, Missile et Multidiscipline, chaque unité disposant de 3 ou 4 experts permanents à New York.

La division Opérations a la charge de la formation des experts et de leur perfectionnement ainsi que de la rédaction des plans opérationnels futurs, alimentée par la division Analyse. Nos exercices de terrain, en équipe et avec nos matériels, intègrent une interface « irakienne » capable de reproduire certaines circonstances rencontrées lors des activités de l'UNSCOM et établir la réactivité des équipes pour assurer leur sécurité et le succès de la mission.

La division Analyse comporte aussi 4 unités en charge de l'établissement de la liste et du classement des sites soumis à vérification. Ces fiches servent ensuite à établir les détails du plan des opérations, à partir de sources reconnues.

Il s'agit en particulier, des rapports de l'UNSCOM, de diverses contributions plus ou moins ouvertes des Etats, de photos aériennes (U2 et Mirage IV), d'images satellites (Spot surtout) de documents irakiens et d'autres sources. Le staff à New York est aussi chargé, par l'analyse des rapports journaliers (cryptés) en provenance de Bagdad, d'adapter le plan des opérations initialement prévu, pour éclaircir des éléments particuliers. Un point nous a été favorable, le délai (un an) pour rendre la structure opérationnelle, il pourrait être beaucoup plus court pour d'autres interventions dans des zones moins riches en informations.

Une structure import-export pouvait nous fournir des détails sur les matériels acquis - dans et hors du cadre- des résolutions du Conseil de Sécurité. Nous disposons aussi d'une synthèse journalière des informations internationales et régionales concernant la zone (sur intranet), rédigée par un professionnel de l'information, membre de notre équipe.

Supports techniques et logistiques Projeter un groupe d'experts à plusieurs milliers de km de leur base principale suppose une logistique significative, mais surtout une base relais, que nous avons pu installer à Larnaca (Chypre) à 2h30 de vol de Bagdad.



L'essentiel du transport est assuré par des C130 sud-africains ou des C160 allemands loués aux couleurs des UN, complétés pour les missions internes par des hélicoptères légers Bell et des Mi8 lourds. Le reste des véhicules de terrain, ambulances, camions rejoint ensuite Bagdad par pont aérien.

Ces détails sont importants, car dans le cadre d'un Corps permanent d'inspecteurs mobilisables par l'UNODA, les délais de mise en route seraient difficilement inférieurs à plusieurs semaines, si le matériel est entretenu et facilement mobilisable. Un effort très significatif, lié aux progrès techniques, avait permis d'établir un réseau moderne de communications cryptées, internet et cellulaire, relayé à New York.

Nous disposons également d'équipements de protection biologique, d'une valise d'échantillonnage de terrain, et de tests rapides de diagnostic biologique.

Un laboratoire performant était installé dans nos locaux de Bagdad, capable de recevoir et d'analyser des échantillons biologiques et chimiques, obtenus grâce à des matériels modernes de prélèvement et/ou d'analyse de munitions (Rayons X, laser, ultra-sons).

Les pratiques du futur pour le désarmement biologique

La structure actuelle de l'UNODA constitue le squelette de cette future Commission, qui devra très rapidement être étoffée, en cas de crise. Les experts actuellement en poste à New York qui assurent une veille scientifique large, sont en charge de récolter les informations disponibles, de les évaluer, en vue de la préparation (éventuelle) d'opérations de vérification. Cette nouvelle approche est compliquée, puisqu'il faut établir une liste des Etats ayant des capacités proliférantes dans le domaine biologique, décision grave pour un organisme onusien.

Il apparaît en effet difficile de réunir, même de manière informelle, de tels éléments d'informations, susceptibles de structurer le déclenchement d'une mission de vérification de cet Etat.

Quels pourraient être les éléments susceptibles de déclencher ce processus de vérification obligatoirement une résolution du Conseil de Sécurité, qui ne dispose encore aujourd'hui que des déclarations annuelles collectées dans le cadre du Protocole de Genève ? La complexité de la décision est toujours liée à l'existence d'une volonté de produire.

Les techniques nécessaires à la production d'agents pathogènes pouvant paraître aisées comment réviser la liste des agents (souvent endémiques dans de nombreuses régions) ? Quels matériels « double usage » en particulier, doivent demeurer sur la liste de ceux qui correspondent à des activités déclarables ? Quel type d'activité doit être privilégié par ses potentialités, pharmaceutiques chimiques et de production de vaccins, risquant d'empiéter sur des brevets sensibles.

Mais aussi, comme en Irak, d'entraîner la destruction de fermenteurs indispensables par ailleurs à la santé des populations et au développement du pays ? des agents pathogènes à des fins militaires (ou terroristes).



Une veille scientifique, dont les moyens doivent être renforcés, devra aussi prendre en compte les nouveaux risques de « manipulations génétiques », pouvant augmenter le pouvoir pathogène de certaines souches bactériennes et/ou de modifier leur sensibilité aux antibiotiques.

Il faut également maintenir une sécurité très renforcée, dans et autour des laboratoires « sensibles », qui manipulent les agents les plus pathogènes, tels qu'ils sont classés par le CDC d'Atlanta

Conclusions

L'ensemble des travaux effectués par les deux Commissions de l'ONU en Irak ont démontré, même de manière incomplète, que la prévention des conflits pouvant impliquer des ADM, est possible.

Dans le domaine biologique en particulier, même si une telle menace ne semble pas à ce jour d'actualité, une structure proche de celle de l'UNMOVIC serait capable, dans un délai raisonnable, de répondre à ce type de risque. Cette menace pourrait transparaître d'informations ou d'autres éléments identifiés par l'UNODA, permettant de transmettre au Conseil de Sécurité les éléments réunis.



Seul le Conseil est alors habilité à demander à l'Etat des informations complémentaires ou de décider des vérifications de terrain, après un vote des 15 membres du Conseil, sans veto des Cinq Grands.

La Fondation Carnegie *, qui a analysé l'ensemble de nos activités en Irak, table sur la constitution d'une équipe initiale d'une vingtaine de membres pour le biologique et les missiles, alors que les experts chimiques viennent de l'OIAC de La Haye. Ce premier groupe est ensuite complété par des experts du « roster », rapidement mobilisables. Ils ont besoin d'un réseau de laboratoires de soutien, de capacités logistiques et de continuer à assurer l'entretien des matériels à déployer.

Le rapport insiste aussi sur la nécessité d'assurer un financement transparent et indépendant des fonds délivrés par l'Assemblée Générale, évoquant une contribution de l'Etat inspecté et/ou de fonds philanthropiques.

La ratification du Protocole, partie intégrante de la Convention biologique, est donc indispensable pour permettre le développement des échanges techniques et scientifiques entre les Etats, tout en assurant la sécurité internationale, par la confiance dans le respect des règles édictées et vérifiées.

* Matthews J.T., Perkovich G. and J. Cirincione – WMD in Iraq : Evidence and Implications. Report of the Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC. *The Carnegie Report* 2004



LES INNOVATIONS MÉDICALES APPORTÉES PAR LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Par le Médecin en Chef (R) Laurent MARTINI



Dès le début du conflit le Service de santé en campagne, conçu sur la doctrine officielle de « l'offensive à outrance » est mal préparé à une telle hécatombe et les structures médicales de l'avant sont vite débordées par l'afflux des blessés, et l'importance des blessures (200000 blessés dans les deux premiers mois de la guerre et 310 000 morts entre le 1er août et le 31 décembre 1914) . L'artillerie plus puissante avec des obus à fragmentation, les « shrapnells », les mitrailleuses provoquent 70 % des victimes avec des membres broyés, éclatés, des corps criblés d'éclats, éventrés et éviscérés, quand ils n'étaient pas pulvérisés par un tir au but, des visages détruits, défigurés , etc.. Avec les nouveaux fusils, Lebel, Enfield ou Mauser, les balles étaient plus rapides, plus pénétrantes avec une portée plus grande, et plus précises, provoquant des blessures plus meurtrières en éclatant parfois dans les chairs, faisant oublier la notion de « blessure humanitaire » alors en cours dans les traités. Les gaz provoquaient des brûlures internes et externes, quand ils ne suffoquaient pas d'emblée les soldats. Quand ce n'étaient pas le fait des armes diverses , les soldats restaient exposés aux conséquences du manque d'hygiène avec la typhoïde, le typhus

ou fièvre des tranchées, les rats, les poux, la gale et toutes autres affections médicales dues aux conditions de vie difficiles et déplorables dans la boue, l'humidité, le froid ou la chaleur estivale intense.. Face à tous ces dégâts, le retard des soins était manifeste malgré la bonne volonté du personnel soignant. Au début de la guerre, le principe, selon le règlement du Service de santé de 1910, était d'évacuer le plus rapidement sur les hôpitaux de l'arrière après un pansement sommaire au poste de secours qui disposait d'un matériel minimum sans pouvoir prendre en charge correctement le blessé au plus proche des combats. Les brancardiers étaient débordés, et n'arrivaient pas toujours à relever les blessés et les évacuer sous le tir des mitrailleuses et l'éclatement des obus, on conseillait même aux blessés de se rendre seuls au poste de secours, s'ils le pouvaient ! Aucun enseignement n'a été tiré des guerres précédentes, russo-japonaises (1904-1905) et des Balkans (1912-1913), qui ont été le théâtre d'application des armes nouvelles. Le tiers des soldats britanniques blessés le premier jour de la bataille de la Somme, le 1er juillet 1916, auraient pu être sauvés s'ils avaient été pris en charge sur le terrain immédiatement. Les soins au poste de secours



étaient élémentaires, sans anesthésie efficace, sans antalgique puissant. Il faut rappeler que pour les médecins de l'époque l'usage répété de la morphine rendait « héroïnomanie », il ne fallait donc pas en abuser. Les blessés étaient ensuite transportés très loin sur les hôpitaux de l'arrière, le plus souvent en trains sanitaires, avant d'être pris en charge efficacement, souvent trop tard : le caporal-chef René Cassin, un des pères de l'Union Européenne, futur Prix Nobel de la Paix, fut blessé au ventre et aux jambes sur le saillant de Saint Mihiel en 1914. Relevé et évacué, il ne fut opéré que 5 jours plus tard... à Antibes... mais pour le bien de l'Humanité il put guérir et écrire la Déclaration des Droits de l'Homme en 1948.

Le 15 octobre 1914, une Direction générale du Service de santé est créée au Grand-Quartier-Général. Elle est confiée au Médecin inspecteur général Chavasse. Sous son impulsion, une nouvelle logistique sanitaire allait se mettre en place. Elle fera l'admiration de tous à la fin de la guerre.

Les premiers progrès furent, à l'initiative du médecin major Robert PIQUÉ, la création d'unités chirurgicales mobiles capables de prendre en charge les blessés au plus près des combats. Le médecin major Henri ROUVILLOIS, futur Médecin Général Inspecteur, futur Président de l'Académie de Chirurgie en 1936, futur président de l'Académie de Médecine en 1946, crée les ambulances chirurgicales automobiles ou auto-chir. Henri Rouvillois sera chef de l'auto-chir n°2, elle ne doit prendre en charge que les blessés non transportables, c'est à dire les plus graves. Pendant la durée de la guerre elle prendra en charge plus de 11000 blessés graves. Elle sera installée au plus près de combats, à Houdain, près d'Arras en 1915, à Courlandon en 1917 près du Chemin des Dames où elle sera l'objet de bombardements aériens. ROUVILLOIS a déjà compris que c'est le délai avec lequel le blessé parvient au chirurgien qui est le principal déterminant de survie. Les chirurgiens ont alors développé les techniques de triage permettant de sélectionner les blessés les plus urgents à prendre en charge. Ils ont aussi perfectionné le parage et débridement des plaies en excisant les tissus nécrosés, en les irriguant et les

drainant avec une nouvelle solution antiseptique, le Dakin mis au point en 1913 par le chimiste anglais Henry Dakin et le chirurgien français Alexis Carell, prix Nobel de médecine en 1912. Cela permettait en l'absence d'antibiotiques d'éviter la « pourriture noble » des champs de bataille, la gangrène et l'amputation. L'anesthésie a fait de gros progrès en utilisant des produits dérivés de la morphine et la cocaïne alors que seuls l'éther et le chloroforme étaient connus. En 1917, le Service de santé américain fait découvrir le protoxyde d'azote au Service de santé français qui l'adopte sans réserve. Ce produit s'impose comme l'anesthésique de choix pour les opérations proches du front, car il permet d'envisager des anesthésies simples, rapides et sûres de même vont se développer les techniques d'anesthésie locales et régionales grâce à la novocaïne et la stovaine.

Une fois traité et conditionné, le blessé pouvait être évacué vers les hôpitaux de l'arrière par brancard ou ambulance hippomobile au début de la guerre, puis motorisée mais surtout par trains sanitaires qui, insuffisants et inadaptés en 1914, se sont développés à partir de 1915, et navires hôpitaux qui eurent une grande importance sur le front des Flandres et en Orient aux Dardanelles et à Salonique, enfin en 1917 eu lieu en Serbie la première évacuation sanitaire aérienne.



L'afflux de blessés du visage et du crâne était dû au fait que les soldats avaient souvent la tête dépassant du parapet de la tranchée, plus exposée aux éclats d'obus et aux balles. L'intensité et la profondeur des lésions a obligé à innover

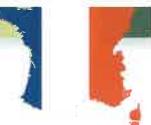
dans une chirurgie nouvelle réparatrice de la face qui deviendra la chirurgie maxillo-faciale. C'est le mérite du Médecin-Chef Kazanjian d'avoir proposé la position demi-assise ou couchée sur le côté pour le brancarder et l'évacuation de ces blessés, évitant ainsi l'asphyxie par inhalation de sang, de salive, de mucosités et de terre, ce qui permit de sauver de nombreuses vies. Ce sont les techniques de greffes cutanées osteo-périostées mises au point par DELAGENIÈRE, par lambeau cutané mises au point par DUFOURMENTEL, qui ont permis de reconstruire des visages sans menton, sans nez, sans mâchoire, éborgnés, au prix d'interventions longues et itératives dont l'Hôpital parisien du Val de Grace avait la grande spécificité, avec une pavillon spécialement dédié à ce type de blessés, appelé pavillon « des baveux » dont la devise était « sourire quand même ». D'autres centres se sont spécialisés à Vichy, Amiens, Châlons ou le Mans, avec des pionniers comme PONT, MORESTIN, IMBERT, BLOT, VIRENQUE, OU BRÉMOND qui en fut marqué le restant de sa carrière. Après la guerre sous l'impulsion du Colonel Picot, aidé par Albert Jugon, ces blessés se rassembleront sous « l'Association des blessés de la face » devenue « Les Gueules Cassés » financées en partie par le 1/10 e de la Loterie Nationale.

L'essor de la radiographie a été une des grandes innovations de ce conflit. C'est la physicienne Marie Curie, prix Nobel de physique en 1902 et de Chimie en 1911 qui participe à la conception et la mise au point d'appareils de radiographique qui seront montés sur des véhicules ambulances « les Petites Curies » pouvant ainsi se déplacer tout le long du front français et belge dans les hôpitaux de l'avant. Elle va créer le service de radiologie auxiliaire du Service de santé des armées. Avec sa fille Irène, elle conduira elle-même très fréquemment un de ces véhicules pour aller expliquer aux médecins et chirurgiens le fonctionnement de ces appareils et montrer l'intérêt de cette nouvelle technologie pour localiser les différents projectiles dans le corps humain et faciliter leur extraction. En 1917, les troupes américaines amèneront des voitures plus légères et mieux équipées du tube « Coolidge » mis au point en 1913 améliorant la visualisation anatomique.

La transfusion est aussi un apport important pour la chirurgie et les débuts de la réanimation. En 1900, Karl LANDSTEINER découvre les groupes sanguins et la notion d'incompatibilité, la découverte du facteur rhésus sera plus tardive. En 1913, le médecin belge HUSTIN constate que le sang devient incoagulable en présence de citrate de soude, ce qui va permettre de réaliser les premières transfusions de bras à bras dès 1914. Henri LEGRAIN sera ainsi le premier soldat sauvé par la transfusion sanguine. A partir de 1917, la transfusion indirecte de sang citraté fut adoptée par le Service de santé des Armées sous l'influence de deux montpelliérains, le Docteur Emile JEANBRAU et le Physicien HEDON.

Sur le plan médical, le grand défi est celui de la lutte contre l'infection des plaies, l'évolution vers la gangrène gazeuse et bien sur l'amputation, mais il faut aussi prendre en compte toutes les maladies infectieuses qui menacent le quotidien des soldats vivant le plus souvent dans une hygiène déplorable. En l'absence d'antibiotiques (les sulfamides ne seront utilisés qu'à partir de 1935 et la pénicilline sera apportée par les américains en 1944), ce sont les techniques de sérothérapie (injection d'anticorps protecteur sur sérum de cheval) et la vaccination (injection d'une souche microbienne atténuée provoquant une réaction de défense immunitaire) qui permettront de limiter de graves maladies infectieuses. Déjà la loi LABBÉ du 28 mars 1914 obligeait chaque soldat à se faire vacciner contre la typhoïde : quatre millions de doses de vaccin antityphoïdique sont fournies au Service de Santé français pendant la durée de la guerre. L'emploi généralisé de cette





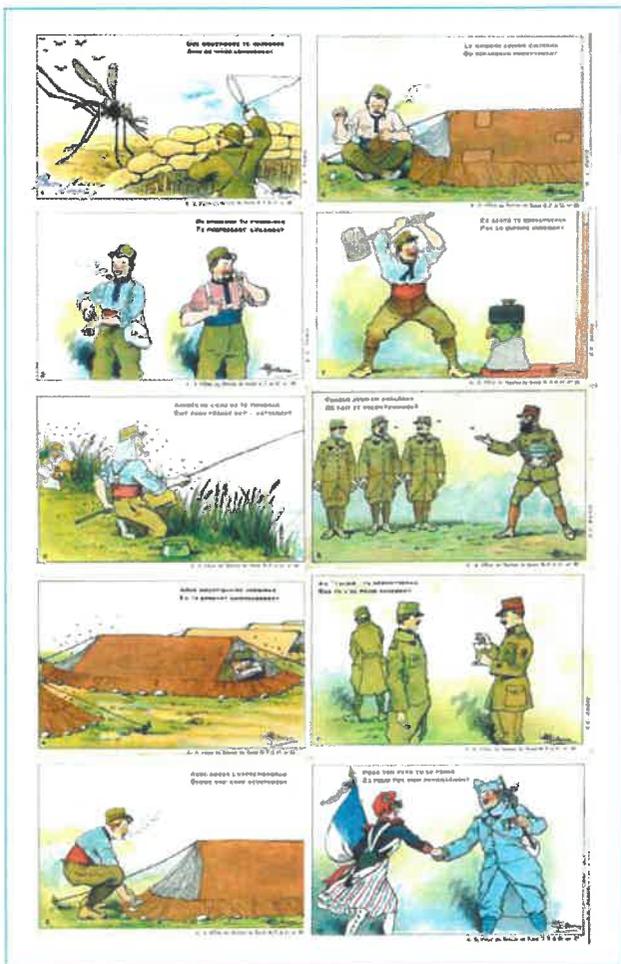
aurait ainsi épargné à la France plus d'un million de cas de typhoïde et entre cent cinquante mille et deux cent mille décès. Si le vaccin contre le tétanos n'apparaîtra qu'en 1923, le sérum antitétanique a été mis au point par ROUX et VAILLARD en 1892, son utilisation à grande échelle dans les 24h après une blessure permettra de sauver de nombreux poilus. Après août 2015, l'Institut Pasteur fournira 6 millions de doses jusqu'à la fin de la guerre faisant tomber la fréquence du tétanos à 1,5 pour 1000, malgré les réactions allergiques au sérum de cheval ou maladie sérique.

La gangrène gazeuse était une complication classique de la plaie de guerre imposant l'amputation. A partir de 1916, elle fut combattue efficacement par les irrigations de Dakin et le sérum antigangréneux qui firent tomber la mortalité de 16 à 4 %.

Les mesures d'hygiène beaucoup plus strictes ont permis de limiter les fléaux qui ont décimé les armées napoléoniennes, comme le typhus ou le choléra, mais la fièvre des tranchées due à Bartonella Quintana transmis par les poux, isolée par le micro-biologiste brésilien Dr. H. da Rocha-Lima en 1916, a décimé 60% des poilus en particulier dans le service de santé. Le choléra et le paludisme ont fait beaucoup plus de victimes dans les troupes engagées sur les théâtres coloniaux ou en Orient. L'hygiène fécale (usage des feuillées, lavage des mains, etc..) a permis de lutter contre le choléra et les dysenteries. L'usage de la moustiquaire, des répulsifs et de la quinine (26 tonnes de comprimés ont été distribués en 1917 aux armées françaises, russes, serbes et grecques) ont permis de lutter contre le paludisme : malgré cela 6000 cas furent recensés et 20000 hommes évacués lors des campagnes d'Orient.

Le « pied de tranchées » a été une spécificité de la pathologie des tranchées : il s'agissait d'une affection pluri-factorielle qui survenait au bout de quelques jours dans la boue et l'eau des tranchées ; cela s'apparente aux pieds gelés alors que la température était souvent supérieure à zéro degré, entraînant des troubles vasculaires locaux avec nécrose des tissus pouvant nécessiter l'amputation.

La kinésithérapie et la rééducation, sans être des sciences nouvelles, seront améliorées par les techniques de mécanothérapies. Elles vont permettre aux invalides de retrouver les différentes fonctions permettant le retour à la vie civile, ou malheureusement le retour au combat. Elles vont permettre de rééduquer les gazés qui gardent d'importante séquelles pulmonaires.. Les centres de rééducation seront développés dans les hôpitaux de l'arrière, en particulier dans les villes thermales comme Amélie-les-Bains ou Bourbonne-les-Bains qui auront toutes leur hôpital militaire. Parallèlement va s'améliorer la science prothétique connue depuis plusieurs siècles avec le développement de prothèses plus sophistiquées, dites cinématiques, capables de reproduire certains mouvements du membre amputé grâce aux muscles encore fonctionnels.



Pour les blessés de la face, des prothèses provisoires et définitives seront réalisées par les chirurgiens-dentistes à partir de moulage du visage mutilé.

Après le côté physique il nous faut considérer encore l'aspect psychique des dégâts dus aux combats. L'intensité des bombardements a fait apparaître une nouvelle pathologie que l'on a appelé « obusite » (E.Régis) ou « sidération des tranchées » ou « hypnose des batailles », ou le soldat bien que ne présentant aucune blessure était incapable de se mouvoir, présentant un état stuporeux sans réaction, ou présentait des troubles du comportement avec une peur panique, ou bien des contractures musculaires involontaires entraînant des déformations diverses, la plus connues étant l'attitude pliée en avant sans pouvoir se redresser, appelée camptocormie. On sait maintenant que ces symptômes correspondaient à la somatisation du stress post-traumatique décrit par LABORIT en 1951 qui introduisit les premiers traitements par les neuroleptiques. A l'époque ces troubles étaient rattachés à l'hystérie, pathologie étudiée par Charcot puis ses élèves, quand ce n'était pas considéré comme de la simulation (BABINSKI) ce qui pouvait valoir le Conseil de Guerre et des sanctions. Heureusement de nombreux neuro-psychiatres militaires et civils dont J.DEJERINE ont bien individualisé cette pathologie, rattachée à un trouble anxieux majeur, et créé des hôpitaux spécialisés pour la prise en charge de ces patients particuliers, ou cependant on essayait de les traiter par des moyens violents tels que l'électrothérapie ou « torpillage faradique » tant on pensait que la douleur était seule capable de débloquent le psychisme de ces pauvres soldats.

P. MARIE, dans son rapport de janvier 1915 indiquait : « Les courants faradiques permettent de dépister un certain nombre de maladies simulées. Il est préférable, dans ce cas, de les employer sous forme tétanisante parce qu'ils sont plus douloureux ». De telles attitudes étaient inhumaines et non médicales, elles ont fait l'objet de procès après la guerre et n'ont pas été à l'honneur du Service de santé.

Enfin le neurologue n'oublie pas que c'est en 1916, que Georges GUILLAIN, Jean Alexandre BARRÉ et André STROHL rapportèrent à la

la Société française de neurologie deux cas de paralysie ascendante spontanément régressive avec dissociation albumino-cytologique du liquide céphalo-rachidien (syndrome décrit par la suite comme la polyradiculonévrite aiguë) observés à l'Hôpital neurologique de la VII^{em} Armée.

Ainsi, comme beaucoup de conflits, la grande guerre malgré tout son lot de tués, d'estropiés et invalides, a pu apporter des bienfaits à l'Humanité grâce à la persévérance et au dévouement de médecins, chirurgiens, infirmiers, scientifiques qui en firent une période de progrès dans cette période de douleur. Plus que jamais le Service de santé des armées a justifié la devise de son école « Pour la Patrie et l'Humanité ».

Références :

- Benoit Franck, *Les innovations techniques, scientifiques et médicales de la Première Guerre mondiale, Dossier 14-18, Liège, Belgique*

- Hervé FOEHRENBACH (M.G.I) , *allocution du baptême de la promotion 2017 de l'Ecole du Service de Santé des Armées, Revue de la Société Amicale des élèves et anciens élèves des Ecoles du Service de Santé des Armées et de l'Ecole du Val-de-Grace, 2018, n° 79, 44-45.*

- Amandine Gillis, *La première guerre mondiale : un labo à ciel ouvert, travail de fin d'Année 2010-2011, Collège Saint Croix et Notre Dame, Hannut, Belgique*

- François Xavier LONG : *les blessés de la face durant la Grande Guerre : les origines de la chirurgie maxillo-faciale, www.biusante.parisdescartes.fr/sffm/hsm/.../hsmx2002x036x002x0175.pdf Médecine et Armées , 24 mai 2016 , La Grande Guerre 14-18*

- Jean-Marie MILLELIRI, *La médecine militaire en cartes postales 1880-1930, Bernard Giovanangeli Editeur/Ministère de la Défense, La médecine de guerre au XX^{eme} siècle, [www.e-monsite.com/pages/ la première guerre mondiale](http://www.e-monsite.com/pages/la-premiere-guerre-mondiale)*

- M.SARDET, *La marine et ses navires-hôpitaux dans les Flandres et en orient, médecine et armées, 2015, 44, 1, 36-41*

-- R.WEY : *1914, de l'offensive à outrance au désastre sanitaire, médecine et armées, 2015, 44, 1, 11-16*



Les Brèves

Par le Colonel (h) Michel Brunet

ENCORE ET TOUJOURS

« Vous avez des restes à charge santé »

1/ Vous êtes adhérents à la CNMSS et UNEO :

Faite une demande d'allocation exceptionnelle à la CNMSS voir sur le site rubrique dossier unique,

2/ Vous êtes adhérents à UNEO : adresser une demande à UNEO formulaire U40

I. Brèves sociales

I.1. Fiche d'information : Attribution de la carte de circulation SNCF aux ayants droit du militaire décédé en opération extérieure ou « Mort pour le service de la Nation. »

Réfs : - Code de la défense, notamment ses articles L4123-4, L4131-1, L4132-5, L4138-2, L4138-8, L4138-11 et R4138-34.

- Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment son article L. 492 ter.

- Décret n° 2009-545 du 14 mai 2009 (JO n° 113 du 16 mai 2009, texte n° 22, signalé au BOC 21/2009 ; BOEM 255-1.2.3, 430-0.1.1, 710.4.7) modifié.

La carte de circulation donnant droit au tarif militaire sur les lignes exploitées par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) est un titre officiel permettant de justifier le bénéfice d'une réduction sur les trajets tant professionnels que privés.

Les ayants droit du militaire décédé au cours d'une opération extérieure couverte par l'article L4123-4 du code de la défense, ou les ayants droit du militaire « Mort pour le service de la Nation », ont droit à une carte individuelle de circulation. Cette carte ouvre les mêmes avantages que ceux dont bénéficiait le militaire décédé.

Sont ayants droit du militaire décédé : le conjoint survivant non divorcé ou non séparé, le partenaire d'un pacte civil de solidarité (PACS) et les enfants mineurs à charge fiscale ou non au jour du décès du militaire.

Le conjoint survivant ou le partenaire d'un PACS perd le bénéfice de la carte lorsqu'il se marie ou signe un PACS.

L'enfant mineur perd le bénéfice de la carte à sa majorité, sauf, à titre dérogatoire et au plus tard à la date de son 26e anniversaire, s'il poursuit ses études.

I.2. Attribution de la carte du combattant suite à l'élargissement 62/64

Les premières cartes du combattant au titre de l'élargissement 62/64 viennent d'être diffusées vers leurs attributaires. Leur retraite du combattant sera très prochainement validée.

L'attribution de la carte du Combattant autorise le port de la croix du combattant.

La prochaine commission parisienne se tiendra le mercredi 20 mars.

I.3. Suppression du régime juridique de bonification de campagne

Question écrite n° 07770 de M. Alain Cazabonne (Gironde-UC) publiée dans le JO Sénat du 22/11/2018 – page 5867

M. Alain Cazabonne attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la volonté gouvernementale de ne conserver le régime juridique de bonification de campagne, dans le cadre de la réforme du régime universel de retraite, qu'aux pensions des militaires en opération extérieure. Cette mesure exclurait de facto les bonifications sur le sol français, notamment en outre-mer dont bénéficie actuellement l'ensemble de la communauté militaire.

Les bonifications en outre-mer ne compensent pas seulement comme pour les fonctionnaires civils le dépaysement, l'éloignement et l'isolement géographique ou le coût élevé de la vie insulaire. De plus, et ce depuis les attentats de 2015, les opérations de sécurité ont profondément changé notamment avec l'opération sentinelle. Il l'interroge sur l'opportunité de mettre fin au régime de bonifications de campagnes militaire pour l'ensemble de la communauté militaire.

I.4. Versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant

Versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant

L'article 156-II-5° du CGI permet la déduction des versements faits en vue de la retraite mutualiste du combattant. Il s'agit des versements effectués par les anciens combattants et victimes de la guerre en vue de la constitution de la retraite visée à l'article L. 222-2 du code de la mutualité

La déduction est subordonnée à deux conditions :

- ▶ Les versements doivent être faits par des membres participants des sociétés ou unions de sociétés mutualistes ayant la qualité d'anciens combattants, de veuves, d'orphelins ou d'ascendants de militaires morts pour la France. Les paiements effectués par l'épouse d'un ancien combattant ne sont donc pas déductibles ;

- ▶ Les versements doivent être destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à une majoration de l'État. Le montant maximal de cette rente, y compris la majoration, est calculé par référence, d'une part, au nombre de points d'indice des pensions militaires d'invalidité, défini par une loi de finances ; et d'autre part, de la valeur du point de ces pensions au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour l'imposition des revenus de l'année 2018, ce montant est calculé sur la base de 125 points d'indice en application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

En outre, la valeur du point s'élève à 14,45 € au 1^{er} janvier 2018 en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 novembre 2018 fixant la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} avril 2017 en application

des articles L. 125-2 et R. 125-1 du code des pensions militaires et des victimes de guerre.

Par suite, le montant maximal de la rente (y compris la majoration) s'établit au titre de l'imposition des revenus 2018 (déclarés en 2019) à 1 806 €.

I.5. Cancer colorectal : avez-vous pensé au dépistage ?

Publié le 12 mars 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Avec près de 45 000 nouveaux cas et 18 000 décès par an, le cancer colorectal est le 2^e cancer le plus meurtrier. Face à ce constat, l'Institut national du cancer (INCa) rappelle l'importance du dépistage du cancer colorectal. Les personnes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à réaliser une fois tous les deux ans un test de dépistage du cancer colorectal. Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie).

Le kit de dépistage remis par votre médecin traitant comprend notamment la fiche d'identification à remplir, le tube de prélèvement, le sachet de protection du tube et l'enveloppe T de retour du test.

Il est conseillé :

- ▶ de poster le test du dimanche au vendredi (et jamais la veille d'un jour férié) ;
- ▶ et de le réaliser dans les 24 heures qui précèdent l'envoi.

Les résultats vous sont adressés sous 15 jours par courrier postal (ou par courriel si vous êtes inscrit sur le site www.resultat-depistage.fr).

II. Brèves financière et juridiques

I.1. Barème des frais de carburant pour 2018

Il permet aux contribuables qui utilisent leur véhicule personnel pour travailler ou pour se rendre sur leur lieu de travail – et qui n'ont pas choisi la déduction forfaitaire de 10 % – de calculer le montant de leurs frais réels de carburant qui sera déduit de leurs revenus de 2018 pour le calcul de l'impôt.

Par exemple : un salarié qui a effectué 4 500 km au volant de sa 6 CV essence pourra déduire : 4 500 x 0,112 € = 504 €



Frais de carburant 2018			
Puissance fiscale	Gazole	Super sans plomb	GPL
3 et 4 CV	0.068€	0.091€	0.056€
5 à 7 CV	0.084€	0.112€	0.068€
8 et 9 CV	0.100€	0.133€	0.081€
10 et 11 CV	0.113€	0.150€	0.092€
12 CV et +	0.125€	0.166€	0.102€

Botip du 7 février 2019

II.2. L'obligation à la garantie décennale, pesant sur un architecte, est transmise à ses héritiers en cas de décès

Les héritiers d'un architecte doivent répondre des dommages résultant de l'exécution d'un contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la garantie décennale, précise la Cour de cassation. Dans l'affaire soumise à la haute juridiction, les propriétaires d'une maison avaient fait réaliser des travaux de consolidation sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte. Des désordres étant apparus, ils avaient obtenu la désignation d'un expert en référé.

L'architecte était ensuite décédé, et ses clients avaient assigné ses ayants droit (les héritiers) afin que les opérations d'expertise leur soient déclarées opposables.

La cour d'appel de Versailles avait accueilli cette demande. La décision est confirmée par la Cour de cassation : le contrat de maîtrise d'œuvre a été interrompu par le décès de l'architecte, mais il avait été exécuté avant. L'architecte ayant été poursuivi pour répondre des conséquences dommageables de son exécution, ses héritiers en sont aussi tenus, en raison de la transmission des obligations du défunt.

III. Brèves vie courante

III.1. Vacances à l'étranger : en cas de maladie, quelle prise en charge ?

Publié le 27 février 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Avant de partir en vacances à l'étranger, vérifiez bien que vous êtes assuré en cas de maladie. *Service-public.fr* vous rappelle ce qu'il faut savoir si vous partez en Europe ou dans un autre pays.

*Vous partez en Europe

Dans l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse, vous pouvez utiliser la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui vous permet une prise en charge des soins médicaux. La CEAM atteste vos droits à l'assurance maladie française. *Service-public.fr* précise les informations utiles sur la CEAM :

demande de carte auprès de votre organisme d'assurance maladie ;

- ▶ coût (gratuit) ;
- ▶ durée de validité de la carte (2 ans au maximum) et modalités de renouvellement
- ▶ droits ouverts par la carte ;
- ▶ utilisation de la carte ;
- ▶ en cas d'oubli (l'assuré doit régler en totalité les frais).

*Vous partez dans un autre pays

Dans un pays hors EEE et hors Suisse, les soins ne sont pas toujours pris en charge. Vous devez donc vous renseigner au préalable sur les frais médicaux à votre charge en cas de maladie. Certains soins notamment en cas d'hospitalisation, peuvent coûter très cher selon les pays. Pour être bien couvert vous pouvez souscrire un contrat d'assurance ou d'assistance. *Service-public.fr* précise que :

- ▶ le voyageur qui reçoit des soins à l'étranger doit en général régler ses frais médicaux sur place) ;
- ▶ l'ambassade ou le consulat français du pays visité peut mettre le voyageur malade en relation avec un médecin agréé par ses services.

Et aussi

- ▶ À quel organisme de sécurité sociale est-on rattaché pour l'assurance maladie ? Comment s'assurer lors de vacances à l'étranger ?

III.2. Un référent unique dans les administrations : début de l'expérimentation

Publié le 28 février 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Afin de faciliter le parcours usager et d'éviter les démarches multiples auprès des administrations, une expérimentation de référent unique a été mise en place. Un décret paru au *Journal officiel* du 30 décembre 2018 précise le rôle de ce référent et fixe la liste des administrations pouvant participer dans les domaines relevant de leurs compétences. Prévues par la loi du 10 août 2018 « *Pour un État au service d'une société de confiance* », cette expérimentation est entrée en vigueur le 31 décembre 2018 pour une durée de 4 ans.

Quel est le rôle du référent unique ?

Le référent unique collecte auprès de l'usager et des différentes administrations concernées les documents nécessaires à l'instruction de sa demande et attribue celle-ci au service compétent en vue de son traitement. Il est ainsi l'interface exclusive entre l'usager et les services publics.

Quelles sont les administrations susceptibles de participer à l'expérimentation ?

- ▶ Les administrations de l'État.
- ▶ Les établissements publics administratifs de l'État.
- ▶ Les établissements publics industriels et commerciaux de l'État suivants :
 1. Les organismes de sécurité sociale :
 2. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux qui en font la demande peuvent participer, dans des conditions définies par une convention signée avec les services de l'État compétents.
 3. Les administrations qui décideront de mettre en place un référent unique devront publier ses coordonnées et son domaine de compétences sur leur site Internet.

III.3. Élections européennes 2019 : toutes les informations pratiques

Publié le 13 février 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Inscription sur les listes électorales, vote par procuration, carte d'électeur, déroulement des élections, Français à l'étranger, citoyens de l'Union européenne (UE) en France... Retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur les élections européennes qui se déroulent en France le dimanche 26 mai 2019 afin d'élire pour 5 ans les 79 représentants de la France au Parlement européen.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Vote par procuration

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Vous êtes absent de votre domicile le jour des élections ? Vous pouvez toujours voter par procuration !

Carte d'électeur

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Néanmoins, il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Pièces d'identité à présenter pour voter

Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité.

Élections : papiers d'identité à présenter pour voter

Déroulement des élections

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures (heure légale locale). Toutefois, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, l'heure de clôture du scrutin peut être repoussée à 20 heures (heure légale locale).

Élections politiques : déroulement du scrutin

Changement d'adresse non signalé

Si vous avez déménagé, il est possible que vous ayez été radié des listes de votre ancienne commune. Néanmoins, si cela n'est pas le cas (à vérifier auprès de votre mairie d'origine), vous pouvez encore voter dans votre commune d'origine.

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Français installés à l'étranger

Les électeurs domiciliés à l'étranger peuvent voter depuis leur pays de résidence s'ils figurent sur une liste électorale consulaire. Il est cependant possible pour ceux qui sont inscrits sur une liste électorale en France de voter en France, personnellement ou en donnant procuration.

Vote d'un Français installé à l'étranger.

Droit de vote des citoyens de l'Union en France

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France a le droit de voter aux élections européennes à la condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit avoir au moins 18 ans le jour de sa demande d'inscription.

Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France.



Vote des personnes handicapées

Les personnes handicapées votent soit en se rendant directement au bureau de vote où elles peuvent être accompagnées afin d'accomplir certains actes (introduire l'enveloppe dans l'urne, signer la liste d'émargement), soit en établissant une procuration si elles ne peuvent pas se déplacer.

L'accès au vote des personnes handicapées

Droit de vote des détenus

Le fait d'être détenu ne prive pas du droit de vote. Seules les personnes auxquelles les tribunaux ont interdit le droit de vote et d'élection perdent leur capacité électorale.

Une personne détenue en prison a-t-elle le droit de voter ?

III.4. Décret n° 2019-124 du 22 février 2019 déterminant le rang protocolaire de la médaille des blessés de guerre

NOR: ARMM1905260D

ELI:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/2/22/ARMM1905260D/jo/texte>

Alias:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/2/22/2019-124/jo/texte>

Publics concernés : militaires victimes d'une blessure de guerre, prisonniers de guerre blessés au cours de leur détention, titulaires de l'insigne des blessés de guerre. Objet : rang protocolaire de la médaille des blessés de guerre. Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. Notice : le rang de la médaille des blessés de guerre est fixé immédiatement après celui de la médaille de la gendarmerie nationale. Références : les dispositions du [code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre](#), modifiées par le présent décret, peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre, Sur le rapport de la ministre des armées, Vu le [code de la légion d'honneur](#), de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, notamment son article R. 117 ; Vu le [code des pensions militaires d'invalidité et des victimes](#)

[de guerre](#) ; Vu l'avis du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 16 octobre 2018, Décrète :

Article 1

L'article D. 355-17 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est complété par un alinéa ainsi

Les premières cartes du combattant au titre de l'élargissement 62/64 viennent d'être diffusées vers leurs attributaires. Leur retraite du combattant sera très prochainement validée.

L'attribution de la carte du Combattant autorise le port de la croix du combattant.

La prochaine commission parisienne se tiendra le mercredi 20 mars.

La ministre des armées est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 22 février 2019. Édouard Philippe Par le Premier ministre : La ministre des armées, Florence Parly

III.5. Accès au Cercle mess de l'École militaire

Depuis février, il est nécessaire pour toute personne ayant droit (réservistes ou retraité du Ministère des armées) désirant avoir accès au mess de l'EM, de détenir une carte de membre du Cercle mixte.

Pour son obtention il faut envoyer à l'adresse ci-dessous les documents suivants :

- ▶ une copie de pièce d'identité (civile ou militaire),
- ▶ un justificatif de domicile de moins de 6 mois (quittance de loyer, attestation de taxe d'habitation...),
- ▶ une enveloppe timbrée avec l'adresse de votre domicile
- ▶ un chèque de 10 euros



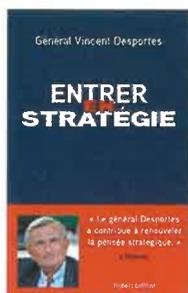


Au nom du frère Cédric et Damien BELTRAME

« Notre frère Arnaud est mort en héros le 24 mars 2018. L'émotion a déferlé sur la France et son geste a franchi nos frontières pour susciter admiration et respect à travers le monde. Son courage, qui nous dépasse, nous oblige aussi. Nous avons donc voulu faire aux autres, dans ce récit, le don de ce qu'il nous a dit. De ce que nous avons vu. De ce qu'il nous a appris. Remonter aux racines de son acte qui, pour nous, n'a rien d'un mystère insondable. Tracer le portrait intime d'un homme d'exception, sans rien occulter des doutes ou des difficultés qu'il pouvait rencontrer, notamment avec notre père. On ne lira donc pas ici l'hommage solennel à un mort, mais l'hommage fraternel à un vivant. »

Édition : Grasset

Entrer en stratégie Vincent DESPORTES



À l'instantanéité doit succéder la réflexion, à la réaction incessante le recul stratégique. La stratégie naît il y a 2 500 ans, à Athènes et en Chine avec Sun Tzu et son célèbre Art de la guerre. Art militaire au départ, méthode de pensée pour l'action, elle apparaît de plus en plus indispensable dans notre monde moderne. Pourtant, le sens en a été oublié. Aujourd'hui, les décideurs – entrepreneurs, politiques, militaires – sont accaparés par le court terme et la tactique. Atteints de myopie décisionnelle, ils éprouvent des difficultés grandissantes à prendre du recul. Ils ont perdu l'habitude et le goût de la stratégie, qu'ils pratiquent de moins en moins alors qu'elle seule peut apporter des réponses à la complexité du monde et à l'accélération du temps. Il faut entrer en stratégie, utiliser celle-ci pour modeler le présent et bâtir l'avenir. Le but de cet ouvrage est de faciliter cette démarche, de l'éclairer et de la démythifier. Entrer en stratégie est un guide de survie et de succès.

Éditions : Robert Laffond

"GROUCHY" De Versailles à Waterloo Christian LEGROS

Christian Legros nous livre ici une biographie complète d'Emmanuel de Grouchy, dernier maréchal nommé par Napoléon en 1815, et le seul pendant les Cent-Jours.

Plus connu pour sa prétendue responsabilité dans la défaite de Waterloo que pour son remarquable parcours militaire et personnel, Emmanuel de Grouchy est enfin peint ici dans toute sa dimension humaine.

Dix neuf campagnes, quatorze blessures...la vie du maréchal Grouchy nous fait revivre toutes les périodes de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, et en particulier Waterloo. Ici l'auteur examine sa responsabilité dans cette défaite selon trois axes : recherche historique, vision tactique, stratégique et enquête méthodique sur le contexte de la fabrication de «l'image noire» pour aboutir à sa complète réhabilitation.

Voici le portrait d'un noble de naissance et de cœur qui épousa son époque et défendit son pays avec passion et courage sur les champs de bataille; un homme qui assumait ses choix et les conséquences de son indépendance d'esprit et de sa fidélité à ses engagements.

L'auteur Christian Legros est né en 1950. De formation littéraire, historien et juriste, il est saint-cyrien, breveté de l'École de guerre et officier général. Après quarante années de carrière militaire, il écrit son premier livre sur l'Empire, sa période culte, qu'il consacre à un officier de cavalerie - son arme d'origine - par esprit critique et goût de l'enquête historique.

Il a mené des investigations approfondies et consacré plusieurs années à cet ouvrage qui lui tient à cœur car il rend justice à Emmanuel de Grouchy.

Édition : La Bisquine



Parcours commando

Marius

Issu d'une fratrie de quatre enfants, le jeune Alain est le seul à être confié à l'Assistance publique. Privé d'amour et de repères familiaux, Alain entame sa vie d'adulte en s'inscrivant dans une faculté de droit, mais il délaisse rapidement les bancs de l'université pour passer de plus en plus de temps avec sa bande d'amis, des garçons qui partagent une même fascination pour Michael Corleone, le 'héros' du film Le Parrain. Ensemble, ils décident de se faire une place au sein de la petite voyoucratie marseillaise en enchaînant les délits. À la faveur d'une rencontre aussi brutale qu'inattendue, le jeune homme comprend cependant que cette existence l'entraîne peu à peu vers un avenir incertain. Il rompt alors avec son milieu pour rejoindre l'école des fusiliers marins de Lorient, avant de se porter volontaire pour le stage commando. Là, les épreuves endurées seront autant d'étapes lui permettant d'expié les erreurs du passé et de devenir un autre homme : Marius, soldat de légende de l'armée française. Après une carrière opérationnelle sur laquelle il lève un voile discret, que ce soit au Liban, à Djibouti, en France ou en Côte d'Ivoire, Marius devient instructeur commando. Le documentaire À l'école des bérets verts le fait alors passer de l'ombre à la lumière. En 2011, il interprète quasiment son propre rôle dans le film Forces spéciales, de Stéphane Rybojad. Plus qu'un récit autobiographique, Parcours Commando est l'histoire extraordinaire d'un homme qui a su combattre ses démons intérieurs pour aller 'chercher la foi' et vivre un destin hors du commun.

Edition : Nimrod

ROGER FAULQUES – L HOMME AUX MILLE VIES

M. Dupont.

Adolescent, Roger Faulques voit l'invasion de son pays en 1940 comme une humiliation personnelle. Il s'engage alors dans la résistance, puis dans les forces armées françaises. Il est rapidement promu officier. Cet « homme d'explosions brusques et de feu », tel que l'a défini Hélié Denoix de Saint Marc, participe ensuite aux conflits de la décolonisation. Ne souhaitant pas s'engager dans le putsch des généraux, il quitte l'armée. Officier admiré par ses subordonnés, discret et à la personnalité rude mais attachante, « l'homme aux mille vies » n'avait fait l'objet d'aucune biographie jusqu'à présent.

Edition : Indo Éditions

L'archipel Français

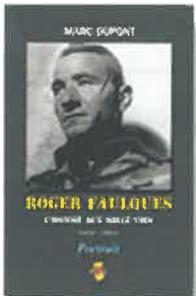
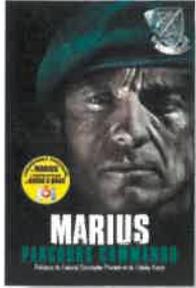
Jérôme Fourquet

En quelques décennies, tout a changé. La France, à l'heure des gilets jaunes, n'a plus rien à voir avec cette nation soudée par l'attachement de tous aux valeurs d'une république une et indivisible. Et lorsque l'analyste s'essaie à rendre compte de la dynamique de cette métamorphose, c'est un *archipel d'îles s'ignorant les unes les autres* qui se dessine sous les yeux fascinés du lecteur.

C'est que le socle de la France d'autrefois, sa matrice catho-républicaine, s'est complètement disloqué. Jérôme Fourquet envisage d'abord les conséquences culturelles et morales de cette érosion, et il remarque notamment combien notre relation au corps a changé (le développement de certaines pratiques comme le tatouage et l'incinération en témoigne) ainsi que notre rapport à l'animalité (le véganisme et la vogue des théories antispécistes en donnent la mesure). Mais, plus spectaculaire encore, l'effacement progressif de l'ancienne France sous la pression de la France nouvelle induit un effet d'"archipelisation" de la société tout entière : sécession des élites, autonomisation des catégories populaires, formation d'un réduit catholique, instauration d'une société multiculturelle de fait, dislocation des références culturelles communes. À la lumière de ce bouleversement anthropologique, on comprend mieux la crise que traverse notre système politique : dans ce contexte de fragmentation, l'agrégation des intérêts particuliers au sein de coalition larges est tout simplement devenue impossible. En témoignent, bien sûr, l'élection présidentielle de 2017 et les suites que l'on sait...

Cette exploration inédite de la France nouvelle est fondée sur la combinaison originale de différents outils (sondages, analyse des prénoms, géographie électorale, enquête-monographie de terrain), méthode permettant de demeurer au plus près de l'expérience de celles et de ceux qui composent la société française d'aujourd'hui. Avec de nombreuses cartes, tableaux et graphiques originaux réalisés par Sylvain Manternach, géographe et cartographe. *Jérôme Fourquet est analyste politique, expert en géographie électorale, directeur du département Opinion à l'IFOP.*

Editions : Seuil



GROUPEMENT LOIRE ATLANTIQUE

Repas/galette du groupement de Loire-Atlantique.

Les adhérents appréciant toujours autant la formule, c'est au lycée hôtelier d'Orvault que nous sommes retrouvés pour le traditionnel repas/galette des rois. Vingt-huit adhérents (soit 25% des effectifs) et 9 conjoints se sont donc retrouvés pour échanger leurs vœux pour la nouvelle année, recevoir ceux du président et partager un moment convivial après avoir respecté une minute de silence en mémoire de nos camarades disparus. A l'issue, le président a profité de sa présence pour présenter la représentante du bureau pour le sous groupement ouest, l'OA2C Françoise Lacroix. Il a ensuite confirmé les rendez-vous informels bimestriels qui débiteront en mars.



A voir l'excellente ambiance qui régnait à chaque table, il est manifeste que toutes et tous avaient plaisir à se retrouver, mais toute chose ayant une fin, après la traditionnelle photo de groupe, il a bien fallu prendre congé. Rendez-vous donc en mars au mess de la gendarmerie de Nantes ou de St Nazaire.



GROUPEMENT FRANCHE-COMTE

Don pour l'édification d'un monument aux morts du 1er Régiment d'Artillerie de Bourgne

Le 19 décembre 2018, faisant suite à l'envoi d'une demande de don émanant du 1^o RA pour la construction d'un monument aux morts sur l'emprise du régiment, le GBR(2S) J. LAPARRA, président de notre groupement et le MG(2S) A-C Cordier, ont rencontré le Colonel A. Lesueur, chef de corps de cette formation pour lui remettre un don d'une valeur de 500€.

En effet, ce projet s'inscrit dans le droit-fil de nos valeurs et des objectifs que nous poursuivons au travers de notre association : il s'agit d'ériger un lieu de mémoire et de recueillement souhaité par les camarades et les familles des disparus au cours des conflits récents, mais aussi par les camarades plus anciens qui ne disposaient, jusqu'alors, d'aucun endroit pour venir honorer leurs morts. La réalisation du projet devrait voir son aboutissement au cours du second semestre 2019.



L'accueil que nous avons reçu a été particulièrement chaleureux ; nous avons pu aborder des thèmes qui sont importants pour nous notamment l'information sur l'existence de notre association et de ses objectifs auprès des officiers en passe de quitter le service actif. Le CI Lesueur nous a fait part de son intention de veiller à la bonne diffusion de cette information et, le cas échéant de faire appel à nous pour réaliser une information plus complète.

Soucieux pour l'avenir de mettre l'accent sur le lien avec nos forces, il nous a proposé d'organiser une visite du régiment au cours de l'année prochaine et s'est dit prêt à réaliser des exposés portant sur des thèmes opérationnels dès lors que nous en feront la demande.

Au terme de cet entretien nous avons pu apprécier la volonté, réaffirmée à plusieurs reprises, du Chef de Corps de maintenir et de développer un lien fort avec notre association.





GROUPEMENT HAUTE SAVOIE

Assemblée générale du groupement de Haute Savoie - 14 mars 2019



Suite au décès du Président, le Colonel Pierre BROSSOLLET, une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 14 mars 2019 à Annecy le Vieux au restaurant La Mascotte. Il faut noter la présence de 27 adhérents sur 52. Le Lieutenant-colonel (er) Delettre après avoir remercié l'assistance pour sa présence aussi nombreuse a demandé d'observer une minute de silence en mémoire de nos 8 sociétaires (dont le Président et son épouse) décédés depuis notre dernière AG, sans oublier nos soldats morts en opération ou tombés dans l'exercice de leur mission. Le Lcl Delettre ouvre la séance en présentant le déroulement.

En premier lieu il rapporte les derniers travaux du CSFM et le discours du Président de la République le 17 janvier 2019.

Ensuite au niveau du groupement il évoque les raisons de l'annulation de la réunion annuelle des 2 groupements (Savoie-Hte Savoie)

- une réservation trop tardive pour assister à la fonte d'une cloche(Paccard)
- l'AVC du président Pierre Brossollet
- simultanément la défection de 2 restaurateurs.

Il en profite pour remercier Françoise Pontneau qui a rassemblé une dizaine de veuves et épouses autour d'un repas en novembre 2018 à la brasserie de l'Impérial à Annecy.

Le trésorier le Lieutenant Saumabère (qui vient de perdre son épouse Ginette) après avoir présenté son bilan est remercié pour son travail de l'ombre et applaudi.

Lcl Delettre rappelle que lorsqu'il a été désigné en 2004 pour prendre la vice-présidence auprès du président P Brossollet, l'effectif du groupement était de 150 adhérents, et aujourd'hui 52 adhérents (49 cotisants).

Le moment le plus attendu est celui qui portera sur la présidence du groupement et donc de son devenir. Le vice-président après plus de 15 ans auprès de Pierre Brossollet a donné sa démission et n'est pas volontaire pour cette fonction qui semble à vie.

Après un tour de table il apparaît que personne n'est volontaire pour assumer cette responsabilité.

La dissolution dans ces conditions est inéluctable, mais ne peut qu'être prononcée par le Président National de l'ANOCR.

Dans ces conditions certains demandent

- soit le rattachement direct au Siège,
- soit le rattachement direct au groupement voisin de la Savoie
- soit un rattachement au groupement de la Savoie mais avec un représentant dans le département de Hte Savoie (mais personne n'est volontaire)

Après la clôture de cette AG nous nous retrouvons autour d'un excellent repas qui nous permet cependant de passer un très bon moment malgré l'avenir du groupement dont les perspectives semblent très limitées.





GROUPEMENT BASCO-LANDAIS

D'une conférence à l'autre au groupement Basco-Landais, ou de la terre Adélie au Ministère de la Justice...

Le 4 octobre 2018, le **Lt-Colonel Francis de Montaigne** nous a offert une conférence forte intéressante, captivante et rafraîchissante sur son vécu en Terre Adélie.

Il nous a fait partager pendant une heure et demie son hibernage dans ce pays hors du temps et du commun où il a rencontré sans doute plus de manchots empereurs sur la banquise que d'êtres humains. Dans cet environnement atypique il nous a fait revivre son expérience inoubliable même après toutes ces années, où le quotidien est un puissant révélateur de soi-même.



*



**

Notre invité du jour était le Colonel Commandant l'EALAT, Xavier DORANGE. *

Le 20 mars 2019, Quelques mois après, c'est au tour de Monsieur le **Procureur Général Honoraire Jean-Marie Darde** de nous révéler dans une approche simple, concrète et adapté à notre vie quotidienne ce qu'est l'organisation judiciaire et quel est le rôle de nos femmes et hommes de lois assumant cette lourde charge.



Pour mémoire **Monsieur DARDE** officier de la L.H. a assumé les fonctions de Procureur général à Limoges 12/7/1993, Procureur général à Amiens 23/3/1995, Procureur général à Rennes 11/3/2004, Procureur général à Bordeaux 4/7/2008. Et a pris sa Retraite 11/8/2011 comme Procureur général honoraire. Je n'ai pas transcrit ici son éminente carrière.

Devant un public très intéressé, il a su faire preuve d'amitié et de disponibilité pour répondre aux questions aussi diverses que variées. Questions qui pouvaient être aussi surprenantes que gênantes (le mur des cons) mais dans tous les cas sincères. Il a réussi à mobiliser nos esprits et à nous ouvrir des horizons nouveaux en matière de justice.



Le président le Lt-Colonel Georges SOLARI remercie les deux conférenciers pour leur travail qui nous a permis d'échanger et de partager des idées. Nous retiendrons leurs témoignages qui se sont déroulés dans une ambiance chaleureuse et conviviale. En attendant de se retrouver pour un prochain évènement, le Président invite tout le monde au pot de l'amitié où il a remis au Procureur la médaille de l'ANOCR. Comme après chaque rencontre du groupement, s'en est suivi un repas au restaurant « chez Simone » qui a régalé toute l'assemblée. **

GROUPEMENT NORMANDIE

Assemblée générale de 2019 du Groupement Normandie de l'ANOCR



L'assemblée générale du groupement Normandie de l'ANOCR s'est déroulée le 22 mars 2019, à 10 heures à Caen.

Après constatation du quorum, le Lcl Olivier Flambard, président du groupement accueille les 60 adhérents venus des 4 départements relevant du groupement, salue la présence des doyens, Mme Josette Gerbier, le Cdt Robert Jean * et présente les nouveaux adhérents.

Après approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018, le poste de secrétaire n'étant pas pourvu, le président donne lecture du rapport moral. L'EV1 Hervé Dubourg présente la comptabilité de l'exercice 2018, validée par le Col André Hummel, vérificateur aux comptes. A l'unanimité, quitus est donné au trésorier.

*

Dans son intervention le président fait état de l'élargissement du recrutement aux officiers de la réserve active et honoraires, la réserve citoyenne et aux membres associés. Le groupement compte 138 adhérents soit une augmentation de 11,4% par rapport à l'année précédente. Il présente Christian Bouic, le nouveau chancelier.

Dans son intervention, ce dernier a défini son domaine de compétences, communiqué ses coordonnées et rappelé les textes qui régissent les nominations et promotions dans les ordres nationaux. Le Lcl Jean Margueret, référent « Reliance-Entraide-Solidarité », fait état de l'augmentation inéluctable de la moyenne d'âge : 76 ans et 2 mois, du nombre de 44 adhérents ayant perdu leur conjoint, d'où la nécessité d'éviter l'isolement et de favoriser le maintien d'un lien social pour apporter si nécessaire un soutien moral voire matériel.



**

A la clôture de l'assemblée générale, en présence des autorités, le président a remis le drapeau du groupement Normandie à la nouvelle porte drapeau, Mme Yvette Hébuterne. **

A l'issue, les autorités et les participants se sont retrouvés pour un déjeuner convivial.





L'ANOCR est en deuil avec ses camarades d'active. Elle rend hommage à ce jeune médecin et s'incline devant le corps de ce tout jeune médecin du Service de santé des armées mort au champ d'honneur.

*Le médecin capitaine **Marc LAYCURAS**
est mort pour la France au Mali le 2 avril 2019*



Le médecin Marc **LAYCURAS** est né le 12 janvier 1989 à Cholet.

Il suit sa scolarité en Corrèze et réussit brillamment le concours d'entrée dans le service de santé des armées.

Il rejoint alors l'école du service de santé des armées de Bordeaux le 1er août 2007 où il réalise sa scolarité comme élève-officier puis médecin aspirant ; il apparaît d'emblée comme un élément prometteur et passionné.

A la suite de sa réussite à l'examen classant national, il est nommé interne des hôpitaux des armées. Son classement lui permet d'effectuer son internat au sein de l'hôpital d'instruction des armées Percy. Durant ces trois années, il perfectionne ses compétences de médecin au lit du malade.

Il est immédiatement remarqué pour son humilité et son investissement.

Il se consacre pleinement au service des malades et en particulier des militaires blessés en opération.





**Médecin général des armées Maryline Gyax Généro,
Directrice centrale du service de santé des armées**

"Hier, le mardi 2 avril 2019, le médecin Marc Laycuras a été tué au cours d'une opération de reconnaissance au Mali. Thésé en 2017, il avait choisi pour premier poste l'antenne médicale soutenant le 2e Régiment d'infanterie de marine, au sein du 14e Centre médical des armées. Il effectuait sa première opération extérieure au Mali.

Après la destruction de son véhicule blindé sanitaire par un engin explosif improvisé et la sécurisation de la zone, son équipe l'a immédiatement pris en charge, rejointe 20 minutes plus tard par une 2e équipe médicale. Malgré les soins de haute qualité prodigués, le décès a été constaté à l'antenne de chirurgie vitale après évacuation en hélicoptère. Il est mort pour la France.

Un auxiliaire sanitaire a été blessé également, sans engagement du pronostic vital. Je vous dis toute mon émotion et ma peine. Je sais que vous les partagez. Nous servons les armées pour soigner et pour sauver dans des conditions extrêmes, parfois hostiles. Aujourd'hui, les circonstances nous rappellent que notre militarité et nos valeurs portent notre engagement jusqu'au sacrifice suprême.

Mais je veux vous dire aussi qu'aujourd'hui, le SSA, meurtri, se dresse avec détermination pour continuer à soutenir les armées. Les armées et la nation attendent cela de nous. Ensemble, resserrons les rangs pour honorer la mémoire de celui qui, au péril de sa vie, a porté jusqu'au bout les valeurs qui nous transcendent. La chaîne humaine et mentale que nous formons nous permet de nous appuyer les uns sur les autres, avec la certitude que nous sommes là, tous ensemble, et que le courage des uns fait la solidité des autres.

Le Président de la République et la ministre des armées et le chef d'état-major des armées ont rendu hier soir hommage au médecin Marc Laycuras et à travers lui au Service tout entier.

Le décès du médecin capitaine Marc Laycuras force notre respect et notre reconnaissance. Il nous rappelle chaque jour le dévouement inlassable des femmes et des hommes du service de santé des armées sur tous les théâtres d'opérations.

A son épouse, à sa famille et à tous ses camarades, je présente en mon nom propre et au nom du SSA toutes mes condoléances. J'adresse mes pensées et mon soutien particulier à nos personnels qui sont actuellement sur Barkhane.

*À notre blessé, j'adresse tous mes vœux de rétablissement.
Pour la patrie et l'humanité, en tout temps et en toute circonstance.*

06. Alpes-Maritimes. Le Colonel **TEYSSANDIER** Marie-jose, le 02 août 2018. Le Colonel **DUPUY** Yvon, le 17 décembre 2018. Le Capitaine **TETU** Serge le 17 janvier.2019.

13 04-05-84-20A/B - Bouches du Rhône : colonel Claude **BONNEVILLE**, le 06 avril 2019. Capitaine Bernard **SAUTRON**, en 2018. Commandant **KNIHAR PAVEL**, en2018. Mme Marcelle **HEROS**, veuve du Lieutenant, le 08 janvier 2018. Commandant Manuel **GOMEZ URTIZBEREA**, le 22 juin 2018. Mme Marie Louise **GOMEZ**, épouse du Commandant, le 21 juin 2018. Colonel Jean **PUJOL**, vice-président du groupement, le 03 janvier 2019. Colonel **Alfred ATLAN** : le 28 octobre 2019, Officier de l'Ordre National du Mérite, Croix de guerre T.O.E Ordre de la division (Indochine), Médaille Coloniale avec Agrafe extrême Orient, Croix de le Valeur Militaire Ordre de la Brigade (Algerie), Médaille des Services Militaires Volontaires

14- 50 - 27 - 76 - Normandie : Capitaine **LARTISIEN** Ernest, le 03 avril 2019

18 - Cher : Lieutenant-colonel Paul **MARTINEZ**, le 1er mars 2019. Colonel Henri-Julien **PINCHEMAIL**, le 4 mars 2019. Commandant Jean **CLAVIER**, le 19 mars 2019.

25 - Franche-Comté : Le Général de Brigade Étienne **DELOR**, le 7 avril 2019. Madame Pierrette **LIEGEOIS**, veuve du Capitaine, le 8 mars 2019. Madame Simone **JACQUEMIN**, veuve du Commandant, le 23 février 2019. Lieutenant-colonel Jean-Marie **JAMIN**, le 7 janvier 2019.

30. Gard. Madame Josette **LEONARDON**, Veuve de Colonel, le 9 décembre 2018. Madame Henriette **RAYNAL**, Veuve de Colonel, le 10 janvier 2019.

31. Haute Garonne. Colonel Jean **CLARAC**, février 2019. Colonel Norbert **DELPON**, en février 2019.

34-12-48. Hérault- Aveyron - Lozère. Général Jean **GOT**, le 7 décembre 2018 ; Madame Nelly **DEFOUG** veuve du colonel, le 13 décembre 2018 ; Colonel Roland **JEAN-RICHARD**, le 16 décembre 2018 ; Colonel Jean **MISTRAL**, le 26 décembre 2018 ; Général Henri **COSTE** ; Madame Denyse **CROCI-VELAY**, le 19 janvier 2019 . Madame Louise **BROUSSOUS** veuve du lieutenant . Colonel Jacques **VOGE** le 6 février 2019. Madame Jeanine **GELY** veuve du lieutenant-colonel. Lieutenant-colonel Georges **BARBRY** le 19 février 2019.

35. Ile-et-Vilaine. Madame Aliette de **GEYER d'ORTH**, veuve du capitaine, en 2018. Le lieutenant-colonel Ba Xuan **HUYNH**, le 1er décembre 2018. Le commandant Jacques **FI-CHEUX**, le 27 décembre 2018. Madame Geneviève **MANTEL**, veuve du commissaire général, le 23 janvier 2019. L'officier en chef de 1ère classe Marcel **MOGUÉROU**, le 16 février 2019.

40/64. Basco/Landais. chef de bataillon Amar **MENAOUINE**, en juillet 2018. Général Henri **DE GUILHEM DE LATAILLADE**, en janvier 2019.

44 - Loire-Atlantique : Médecin en chef des services Bernard **QUINOT**, décédé le 6 octobre 2018.

49-Maine et Loire : Le Mme Jacqueline **BILLY**, épouse du Commandant, le 12 décembre 2018. Colonel Charles **ILLIEN**, le 21 janvier 2019.

54-55. Meurthe et Moselle/Meuse. MEDC andré Pierre **CASTET**, le 14 octobre 2018.

57 Moselle. Colonel Charles **COLLI-GNON**, le 06 février 2019.

73- Savoie : Madame **RIOTTE** Rolande veuve du Colonel, le 14 mars 2019. Commandant Georges **ETELIN**, le 03 février 2019. Commandant Georges **POLLET**, le 07 février 2019.

74. Haute Savoie. Mme Ginette **SAUMABERE**, épouse du Lieutenant, trésorier du groupement, le 10 février 2019. Mme **DUTOUR** Rose, veuve du Lcl, le 30/01/2018. Mme **VERNANZ-GRIS** Christiane, veuve du Cdt, le 3 mars 2018.

Général de division **FUNCK** Bernard, le 11 novembre 2018. Mme **BEFFRE** Paulette, veuve du Cdt, le 4 décembre 2018. Colonel Pierre **BROSSOLLET** (président 74) le 16 novembre 2018. Mme **BROSSOLLET** Sabine, veuve du Colonel, le12 décembre 2018. Colonel **BENED** Julien, le 27 décembre 2018. Lieutenant-Colonel **BARNEOUD** Yves, le 7 mars 2019

75 : Paris IDF : Colonel Henri **BOYOT**, le 16 avril 2019. Le général de brigade aérienne Charles **MAINGUY**, ancien administrateur, .Mme Lise **BAUX**, épouse du Colonel, le 17 mars 2019.

83. Var. Colonel Jean **DECOURCELLE**, en avril 2019. Madame Nicole **COLOBY**, épouse du Capitaine de Vaisseau, le 13 septembre 2018. Colonel Gilbert **GAUTHIER**, le 18 octobre 2018. Lieutenant-Colonel Jean Bernard **MOLINES**, le 01 novembre.2018. Capitaine André **DEKEYSER**, le 07 février 2019

91-Essonne : colonel Marcel **DUBOUCHET**, le 03 aout 2018.

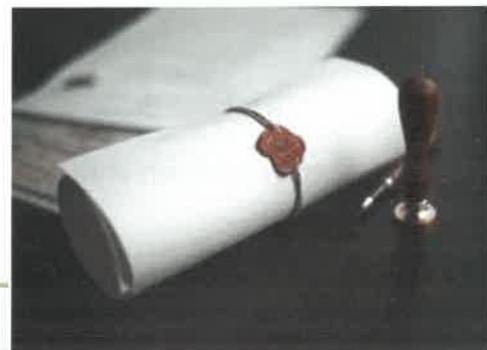


Legs ...

L'action sociale est un champ d'action traditionnel de L'**ANOCR**. Nos dons illustrent la solidarité qui unit **les anciens officiers et leurs veuves**. Mais au-delà des soutiens immédiats et temporaires que permettent ces dons il est parfois nécessaire de **fournir des aides sur le long terme** ; le coût des maisons de retraites, les études des orphelins en sont des exemples bien connus.

Aussi nous rappelons qu'il existe des dispositions qui permettent, dans le but d'aide sociale, d'apporter une réponse mieux adaptée ; **il s'agit des legs**. Ils sont largement utilisés par de grandes fondations souvent présentes dans les médias via des créneaux publicitaires. Nous nous devons entre nous de souligner l'intérêt de pratiquer les legs. En sus de ce qui est dit précédemment **l'ANOCR** offre l'extrême avantage de ne pas avoir à supporter d'importants frais de structure et la collégialité du conseil d'administration **facilite la prise en compte des aides demandées**.

Le legs est une disposition par laquelle le testateur transmet par testament l'intégralité ou une quote-part ou un élément de son patrimoine au profit du légataire tel que l'ANOCR, association reconnue d'utilité publique (Loi du 1er juillet 1901). Vous pouvez trouver facilement des informations à ce sujet, cependant il est préférable de s'adresser à son notaire pour trouver la solution adaptée qui allègera les charges d'héritage pour les descendants tout en réalisant une action de bienfaisance pour nos membres.





Villa FURTADO

Idéalement située à Nice sur **la Promenade des Anglais**, la Villa Furtado vous accueille dans un lieu d'exception où se mêlent charme et raffinement.



à partir de
57€90**
/nuit

Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées*.

Villa des Officiers Furtado Heine
121 rue de France 06000 Nice

Infos et résa : Tél. 04 93 37 51 00 - Fax 04 93 37 51 01
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, du vendredi au dimanche de 8h à 12h

www.villa-officiers-nice.fr

Legs Furtado : réservé aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère des armées

**Les conditions du legs ne nous permettent malheureusement pas d'ouvrir la structure à tous les ressortissants.*

***Prix 2019 par nuit en chambre double standard selon saison, hors petit déjeuner. Autres offres de prix sur www.villa-officiers-nice.fr*